

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ÉTRANGER : 40 NF

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 3^e SÉANCE

1^{re} Séance du Jeudi 5 Octobre 1961.

SOMMAIRE

1. — Renvois pour avis (p. 2397).
2. — Vérification des comptes de l'Assemblée. — Nomination des membres de la commission spéciale (p. 2397).
3. — Politique économique et sociale. — Suite du débat sur la déclaration de M. le Premier ministre (p. 2398).
MM. Derancy, Dalbos, Petit, Paquet, Dumas, Motte.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Nader, Césaire, Courant, Royer, Crucis.
Renvoi de la suite du débat.
4. — Ordre du jour (p. 2416).

PRESIDENCE DE M. FREDERIC-DUPONT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, la commission des affaires étrangères, la commission de la défense nationale et des forces armées, la commis-

* (21.)

sion des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, la commission de la production et des échanges demandent à donner leur avis sur le projet de loi de finances pour 1962 dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du plan (n° 1438).

Je consulte l'Assemblée sur ces demandes de renvoi pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur le projet de loi modifiant le livre VII du code rural et instituant une allocation complémentaire de vieillesse pour les personnes non salariées des professions agricoles, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (n° 1438).

Je consulte l'Assemblée sur cette demande de renvoi pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 2 —

VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE

Nomination des membres de la commission spéciale.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

La liste des candidatures présentées par les groupes a été affichée le 4 octobre et publiée au *Journal officiel* du 5 octobre.

Ce sont celles de MM. Arnulf, Bergasse, Boscary-Monsservin, Coulon, Durroux, Jaillon, Lapeyrusse, Laurin, Liquard, Palmero, Plazanet, Richards, Roux, Sourbet, Trellu.

Ces candidatures seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 3 —

POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Suite du débat sur la déclaration de M. le Premier ministre.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de M. le Premier ministre sur la politique économique et sociale.

La parole est à M. Derancy.

M. Raymond Derancy. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai, comme vous tous, écouté hier le discours de rentrée prononcé à cette même tribune par M. le Premier ministre.

En cette période de troubles sociaux, dans un moment où tous les ouvriers de l'industrie sont en lutte pour obtenir de meilleures conditions de vie, j'étais beaucoup intéressé par l'annonce de cette déclaration, puisque M. le Premier ministre se prometait de nous faire le point de la situation économique et sociale. Même si je dois lui paraître désagréable, je suis au regret de lui dire que j'ai été déçu, parce qu'il a beaucoup parlé de la situation économique, dont il a dressé d'ailleurs un magnifique tableau, mais il a très peu parlé de la situation sociale.

Les ouvriers de ma région seraient passablement intéressés si, rapportant certains propos de M. le Premier ministre, j'allais leur dire que, sur le plan militaire, la France est maintenant une nation forte et respectée, ce dont nous sommes quand même quelques-uns à douter, qu'elle est maintenant dotée d'un armement nucléaire et que, dans deux ou trois ans, elle sera en mesure d'envoyer un satellite dans l'espace.

Ils ne manqueraient pas de sourire si je leur apprenais que, depuis trois ans, l'actuel gouvernement a accordé aux ouvriers et aux paysans des avantages sérieux et considérables dont ils ne se sont certainement pas aperçus. Interrogez les ouvriers et les fonctionnaires, ils vous diront tous que les fins de mois ou les fins de quinzaine sont plus difficiles en 1961 qu'en 1957.

Ils seront peut-être attentifs quand je leur dirai que nous sommes redevenus une nation riche, qu'il y a plein d'or dans les caves de la Banque de France, que les capitalistes français n'exportent plus leurs capitaux à l'étranger et qu'au contraire ceux qui, à un certain moment, avaient jugé prudent de le faire étaient revenus à de meilleurs sentiments et rapatriaient leurs capitaux.

Seulement, comme les ouvriers sont pleins de bon sens et qu'ils savent depuis longtemps que les capitalistes n'ont pas de patrie, ils ne pourront s'empêcher de penser et de dire que ce n'est pas par patriotisme que ceux-ci font rentrer leur argent mais seulement pour réaliser une belle opération financière. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Cette opération, tout le monde la connaît. Quand celui qui a de l'argent sait qu'il va se produire une dévaluation, il fait tout de suite passer la frontière à ses capitaux, et celui qui exporte, par exemple, cent millions qu'il convertit en devises étrangères et qu'il réintroduit sur le marché français après la dévaluation, aura commis une mauvaise action, mais il n'aura pas réalisé une mauvaise opération...

M. René Cassagne. Très juste !

M. Raymond Derancy. ... puisque ses millions auront « fait des petits » et qu'au lieu de cent millions, il en retrouvera peut-être cent vingt-cinq ou cent trente. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

En résumé, M. le Premier ministre est plein d'optimisme. Il affirme que nous sommes en plein redressement économique et que, bientôt, très bientôt, notre pays ressemblera à un véritable Eden où il y aura du pain et des roses pour tout le monde.

M. René Cassagne. Il y aura aussi des épines !

M. Raymond Derancy. Seulement, « les choses étant ce qu'elles sont », comme dit le Chef de l'Etat, nous sommes obligés de tenir un autre langage et de considérer la situation telle qu'elle se présente à l'intérieur du pays.

Or, que se passe-t-il ? La situation sociale se dégrade et se dégradera beaucoup plus dans les jours qui viennent.

Je pourrais, si j'en avais le temps, vous parler du mécontentement des paysans, de celui des métallurgistes ou de celui des cheminots. Je pourrais vous parler du mécontentement des enseignants, des municipalités et des parents d'élèves qui viennent de subir une rentrée scolaire qui, dans certaines régions, a revêtu le caractère d'une véritable catastrophe.

En certains endroits, il manquait des locaux. Dans d'autres, il y avait des locaux, mais il n'y avait pas de maîtres. A Carvin, dans le Pas-de-Calais, un lycée était aménagé, mais le jour de l'ouverture il n'y avait aucun professeur. A Nœux-Mines, à Bruay-en-Artois, pénurie de professeurs également. Ce seront les élèves qui, en définitive, en subiront les conséquences le jour des examens.

Je pourrais allonger cette énumération et parler d'une ville de la région parisienne où deux classes ont été ouvertes pour 243 élèves. Mais ce n'est pas le but principal de mon intervention.

Je veux vous parler d'une corporation que je connais bien, puisque j'en ai fait partie pendant quarante et un ans, et de la situation faite à mes camarades mineurs.

Après avoir été dans le passé adulés par les pouvoirs publics, ils se rendent compte qu'ils sont maintenant bafoués et humiliés. Autrefois, on rendait hommage au courage du mineur. On fêtait comme un héros cet ouvrier qui descendait dans les entrailles de la terre, qui travaillait presque nu dans des conditions inhumaines pour extraire le charbon qu'on appelait alors le « pain de l'industrie ». Il n'a jamais ménagé ses peines, le mineur. Après la guerre, il a travaillé au-dessus de ses forces, au mépris de sa santé, sans être nourri suffisamment pour donner à la France le charbon qui était indispensable au relèvement de la nation.

Comment est-il remercié à présent ? De bien singulière façon. On le paye de moins en moins et il ne touche plus maintenant qu'un salaire de famine. Beaucoup de gens s'imaginent encore que le mineur gagne un salaire suffisamment rémunérateur. C'est une légende qu'il nous faut malheureusement détruire. Il gagne maintenant moins que la plupart des autres ouvriers de l'industrie.

Il est parfois difficile, à Paris, d'être pris au sérieux quand on dit que beaucoup d'ouvriers travaillant à la mine gagnent moins qu'un poingneur de billets du métropolitain, par exemple, et pourtant c'est vrai.

Je m'empresse de dire que ce n'est pas l'ouvrier du métropolitain qui gagne trop ; au contraire, c'est le mineur qui ne gagne pas assez.

Le mineur n'a pour ainsi dire plus d'avantages particuliers. Il fut un temps, qui n'est pas tellement lointain, où l'on pouvait, sur le plan matériel, le considérer comme un ouvrier privilégié. Il était l'un des rares, dans l'industrie privée, à pouvoir prétendre à une retraite, il était le seul à bénéficier de la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques. Il était le seul à être logé et chauffé gratuitement. La retraite qu'il touchait était décente.

Aujourd'hui, que ce soit à la S. N. C. F., à E. D. F., dans l'armée ou dans la police, à la R. A. T. P. ou à Gaz de France, les retraites sont de beaucoup supérieures à celles qui sont servies aux ouvriers mineurs.

Voici quelques chiffres. L'ouvrier qui a travaillé aux houillères pendant trente ans touche, depuis la dernière augmentation, une retraite d'environ 293.000 anciens francs par an. S'il a travaillé au fond, on lui accorde une majoration de 0,5 p. 100. Qui oserait dire à cette tribune qu'une pareille retraite est décente et qu'elle permet aux intéressés de vivre, même très modestement ? Personne et cela se conçoit.

Certains diront que les mineurs vont toucher une retraite complémentaire. Sur ce point, il faudrait aussi, je pense, donner quelques explications. Quand on donne un avantage aux mineurs, on le fait de façon maladroite. On dirait même qu'on souhaite que le mineur n'en éprouve aucune satisfaction. D'abord il eût été logique de faire pour tous les ouvriers mineurs ce qui a été fait en 1946 pour les employés des mines et pour les ingénieurs, c'est-à-dire créer une caisse de retraite complémentaire. On aurait même pu les intégrer dans la caisse de retraite complémentaire des employés. La mesure eût été logique puisqu'ils sont aussi nécessaires les uns que les autres à la marche de l'exploitation. Seulement, on a choisi une formule plus facile. On a affilié les mineurs à l'U. N. I. R. S. Mais comme cette caisse de retraite a été créée à l'intention des assurés sociaux du régime général, il est difficile d'adapter ses statuts à ceux de la caisse de retraite des mineurs, notamment au sujet de l'âge à partir duquel ils peuvent devenir bénéficiaires. On a essayé d'y remédier en créant un système de raccordement qui ne donne

satisfaction à personne. Il va maintenant y avoir plusieurs catégories de retraités : ceux qui avaient 65 ans lors du protocole d'accord du 15 décembre 1959 vont toucher la retraite complémentaire à 100 p. 100 ; ceux qui avaient plus de 60 ans et moins de 65 ans ne toucheront la retraite qu'à raison de 75 p. 100, à moins qu'ils ne consentent à rembourser tout de suite les acomptes qu'ils ont déjà perçus et renoncent à toucher leur retraite jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 65 ans.

Les ouvriers encore en activité qui prendront leur retraite avant le 1^{er} janvier 1962 toucheront immédiatement leur retraite complémentaire ; ceux qui la prendront après ne la toucheront qu'à 60 ans. Un ouvrier du fond pourra néanmoins la toucher à 55 ans, mais à la condition qu'il reste en activité jusqu'à ce qu'il ait atteint cet âge.

C'est un scandale. Ce qui, à l'origine, apparaissait comme une mesure de progrès social n'est plus en définitive qu'une mesure de régression sociale puisque l'âge de départ à la retraite de tous les ouvriers mineurs est pratiquement reculé de cinq ans.

Aussi, rien d'étonnant à ce que les jeunes mineurs désertent la mine. Ils ne veulent plus continuer le métier de leur père. D'abord, bien sûr, parce qu'ils considèrent ce métier comme trop dangereux. La mine tue de façon effroyable : sept accidents mortels en un laps de temps très court dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais ; deux tués la semaine dernière dans ma circonscription de Bruay-en-Artois. Mais aussi parce qu'ils estiment que ce métier, de plus en plus mal rémunéré, est sans avenir.

Nous nous trouvons, d'ailleurs, dans une situation vraiment paradoxale.

A un moment où les houillères, par suite de la mécanisation, réduisent considérablement leurs effectifs et où, par suite de la fermeture de nombreux puits, elles sont obligées de déplacer de la main-d'œuvre, il devrait y avoir pléthore. Or, c'est le contraire qui se produit. Il y a maintenant pénurie de main-d'œuvre, et les houillères doivent envoyer des employés en mission en Italie, en Espagne et au Maroc pour y recruter sur place une main-d'œuvre instable et non initiée.

Des employés, des techniciens, des ingénieurs même, quittent la mine pour d'autres industries, ce qui prouve que la mine n'a plus aucun attrait.

L'an dernier, lors de la discussion de la loi de finances, nous avons, mon collègue M. Darchicourt et moi-même, proposé, à l'article 89, un amendement tendant à ce que les mineurs atteints de silicose dont l'incapacité atteint 20 p. 100 puissent quitter la mine par anticipation.

Le Gouvernement a estimé que le taux de 20 p. 100 conditionnant la mise à la retraite était trop bas, et il a proposé 30 p. 100. Nous l'avons accepté, et l'Assemblée unanime a voté cet amendement.

Cette réforme avait fait naître, chez les mineurs atteints de cette terrible maladie, une grande espérance, mais cette fois encore, ils ont été déçus.

Quand nous avons voté cet amendement, nous pensions que ces ouvriers malades allaient pouvoir partir en retraite en conservant les mêmes avantages en nature que les autres ouvriers retraités.

Nous avons été des naïfs. Les Charbonnages se refusent à leur donner ces avantages. De ce fait, des mineurs qui envisageaient de cesser le travail ne peuvent plus le faire, parce qu'ils se verraient privés de leur logement et de leur allocation de charbon.

J'espère que les ministres qui ont un pouvoir de tutelle sur les Charbonnages s'emploieront à faire cesser ces restrictions absurdes. Ils en ont le droit ; je dirai même qu'ils en ont le devoir. Il est temps, croyez-moi, de faire quelque chose en faveur de la corporation minière.

Dernièrement, les Charbonnages se sont penchés sur la misère des mineurs. Après avoir fait, sans doute, bien des calculs, ils leur ont généreusement octroyé une augmentation de salaires de 0,60 p. 100.

C'est vraiment se moquer du monde ! Je vous garantis que les mineurs n'ont pas beaucoup goûté ce genre de plaisanterie. Ils considèrent que c'est une insulte à leur courage. Ce qu'ils demandent, ce n'est pas une aumône, mais la remise en ordre de leurs salaires. Ils veulent pouvoir élever correctement leurs enfants.

Monsieur le ministre, je vous le dis calmement mais fermement, la colère gronde dans les cités minières. La semaine dernière, les mineurs ont manifesté leur indignation et leur rancœur en déclenchant une grève de vingt-quatre heures qui a été suivie par 95 p. 100 de l'effectif. Ce n'est qu'un avertissement. Mais nous allons au-devant de graves troubles sociaux.

En venant vous le dire à cette tribune, j'ai fait tout mon devoir. Il vous appartient maintenant, messieurs les ministres, de faire le vôtre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Dalbos. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean-Claude Dalbos. Monsieur le Premier ministre, vous avez bien des fois déclaré et en partie démontré que les préoccupations sociales étaient parmi les toutes premières de ce gouvernement. Et vous avez exposé très clairement tout ce qui, dans ce domaine, avait été fait. Mais les mesures prises, qui sont intéressantes, bien sûr, restent certainement très insuffisantes.

Elles sont insuffisantes, en effet, si l'on se réfère au retard très important pris, en ces matières, par notre pays depuis plusieurs années. Elles apparaissent très insuffisantes aussi si l'on songe aux espérances que nous avions éveillées en 1958.

En dépit de quelques lacunes et de quelques maladroites, les efforts accomplis en faveur du monde agricole sont, certes, incontestables. Ils appellent cependant d'autres compléments et d'autres interventions pour demain. Vous l'avez d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, parfaitement reconnu dans votre discours d'avant-hier.

Mais pour l'immédiat se posent des urgences plus importantes encore, des urgences prioritaires, pour employer la terminologie actuelle. Ces urgences concernent surtout le monde des salariés, de ceux à qui l'on a tant promis et qui attendent encore. Je pense en particulier au secteur public d'abord, à la revalorisation de la fonction publique, cet éternel serpent de mer qui revient régulièrement dans les discours et dans les projets. Car le déclassement de la fonction publique par rapport au secteur privé est grave. Il devient même indécent lorsqu'il s'agit en particulier du personnel municipal. (*Applaudissements.*)

Vous savez parfaitement, en effet, que dans ce domaine, le droit de modifier les indices échappe totalement aux maires et aux conseillers municipaux, et ces indices sont maintenus artificiellement au-dessous même de ceux du personnel de l'Etat, ce qui n'est pas peu dire ! (*Très bien ! Très bien ! au centre.*)

Je pense aussi aux cheminots, qui manifestent aujourd'hui parce qu'on leur a beaucoup promis et peu apporté, aux autres corps de l'Etat, ainsi qu'aux travailleurs des autres secteurs qui attendent depuis fort longtemps ce qu'on leur a promis et ce qu'on ne sait pas toujours accorder.

Je pense enfin à tous les travailleurs qui ont espéré que cette V^e République apporterait une véritable rénovation et redonnerait à chacun sa place ; à ces travailleurs qui n'acceptent de considérer qu'un homme est plus qu'un autre que parce qu'il travaille davantage et non pas parce qu'il a plus d'argent. Les Chinois, qui sont de bons philosophes, traduisent cela en disant qu'il est plus honorable d'avoir des ampoules aux mains que des bagues aux doigts. Je crois que c'est exact.

Or, il est malheureusement vrai qu'aujourd'hui encore, de nombreux travailleurs gagnent moins de 30.000 anciens francs par mois. Si j'avais pensé intervenir aujourd'hui à la suite de votre déclaration, monsieur le Premier ministre, j'aurais apporté à cette tribune les bulletins de salaire que j'ai collectés en Gironde et qui le prouvent abondamment.

Il est aussi malheureusement vrai que plus d'un demi-million de travailleurs en sont encore au niveau du S. M. I. G., ce S. M. I. G. pourtant si contesté et qui a souvent du mal à suivre l'élévation du coût de la vie.

Il est enfin malheureusement vrai que la moitié des travailleurs de France gagnent moins de 50.000 francs par mois.

Aussi comprendrez-vous, monsieur le Premier ministre, l'impression qu'ont éprouvée les travailleurs à la lecture de votre lettre au patronat français demandant de limiter à 4 p. 100 l'augmentation des salaires, impression qui a été d'autant plus douloureusement ressentie par eux que 4 p. 100 d'augmentation du salaire ne veut pas dire, loin de là, 4 p. 100 d'augmentation du pouvoir d'achat.

Je représente une circonscription ouvrière de la banlieue rouge de Bordeaux ; je sais combien les travailleurs ont été péniblement surpris par votre lettre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je suis heureux de voir qu'un de mes collègues de la Gironde m'approuve. Bien des travailleurs attendent encore et espèrent encore de votre gouvernement.

M. René Cassagne. Ils n'en attendent rien, soyez-en assuré !

M. Jean-Claude Dalbos. Monsieur le Premier ministre, si c'est grâce à vous que s'est opéré un incontestable redressement économique, que même vos adversaires, nos adversaires reconnaissent, c'est aussi un peu grâce à nous, députés de

l'U. N. R. (*Rires à l'extrême gauche*), qui vous avons soutenu, dans des conditions souvent difficiles; c'est surtout grâce aux travailleurs eux-mêmes. En conséquence, vous devez vous efforcer de faire bénéficier les travailleurs français de cette amélioration du niveau économique de la nation.

En particulier, j'estime que leur pouvoir d'achat demeure très insuffisant comparé à l'effort qu'ils fournissent pour participer à ce redressement économique, et plus insuffisant encore eu égard à l'effort qu'on leur demandera demain.

La spéculation, qui existe encore dans le domaine foncier — M. Sudreau l'a stigmatisée l'autre jour — certaines ententes immorales, les circuits de distribution, tout cela diminue incontestablement le pouvoir d'achat.

Nos structures sont mal adaptées et les technocrates sont souvent les seuls à décider.

M. Fernand Darchicourt. En somme, tout va mal ! C'est bien ce que nous disions.

M. Jean-Claude Dalbos. Les ministères sont trop cloisonnés. Celui des finances, monsieur le ministre, est aussi trop souvent tyrannique.

Tout cela doit être revu avec énergie, car beaucoup de temps a peut-être été perdu.

Il faut de toute urgence mettre en œuvre un véritable plan social, ainsi que je le demandais l'an dernier à M. le ministre du travail.

Ce plan social devrait comporter le relèvement des salaires les plus bas, car certains ne font pas honneur à notre V^e République.

Il devrait comporter également la suppression des zones de salaires, en particulier dans le domaine des prestations familiales.

Vous l'avez compris, monsieur le Premier ministre, puisque vous avez, dans ce domaine, supprimé la dernière zone.

Ce plan devrait également comporter un effort accru, considérablement accru, dans le domaine du logement.

Nous avons écouté avec beaucoup de plaisir l'interview à la télévision de M. le ministre Sudreau, qui a eu le courage de porter le fer rouge dans la plaie des H. L. M., en demandant, en particulier, que soit créée, sur le plan national, la commission d'attribution des logements et que soient affichés les noms des attributaires.

Mais je crains — nous sommes nombreux en France à partager cette crainte — que cette mesure ne soit réservée à la région parisienne; nous aimerions qu'elle soit étendue à toute la nation.

M. Eugène-Claudius Petit. Cela n'existe pas en province...

M. Jean-Claude Dalbos. M. le ministre Sudreau en a parlé l'autre jour. Il était décidé à constituer très rapidement la commission d'attribution nationale.

Cela me paraît être une nécessité. Comme administrateur d'une commune — vous l'êtes aussi, monsieur Claudius Petit — j'ai en effet maintes fois constaté que les attributions étaient faites d'une façon contestable.

M. Eugène-Claudius Petit. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Dalbos ?

M. Jean-Claude Dalbos. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Eugène-Claudius Petit, avec la permission de l'orateur.

M. Eugène-Claudius Petit. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous interrompre et d'apporter par là même une précision.

Si j'ai bien compris, vous souhaitez que, afin d'éviter les scandales, la compétence de cette commission de contrôle des attributions d'H. L. M. soit étendue à la France entière, c'est-à-dire à tous les organismes d'H. L. M.

Je vous ai interrompu en disant que ces abus n'existaient pas en province.

En effet, il a été maintes fois prouvé et répété à tous les congrès d'organisations d'H. L. M., et M. le ministre a bien voulu le reconnaître également, que, si l'on a pu constater parfois des attributions abusives de logements dans la région parisienne — sous la contrainte d'ailleurs de certaines obligations de l'Etat, en particulier pour attribuer certains logements à des fonctionnaires, voire à de hauts fonctionnaires — des exemples semblables sont rarissimes en province. Et il ne me paraît pas utile de répéter à la tribune des propos qui risqueraient de nuire à

la bonne réputation des organismes d'H. L. M. qui se sont dans l'ensemble bien acquittés de leur devoir. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. Jean-Claude Dalbos. Il est certain que les organismes d'H. L. M., dans l'ensemble, font bien leur devoir et que la plupart de leurs administrateurs sont dévoués et compétents.

Mais vous rappellerai-je que, d'après M. le ministre Sudreau lui-même, cette commission nationale s'intéresserait non seulement à la région parisienne, mais également à quelques grandes villes.

J'ai déposé deux questions écrites sur le fonctionnement de l'office départemental d'H. L. M. de ma région. Mais je suis prêt, mou cher collègue, à transformer ces questions écrites en questions orales, ce qui vous permettrait d'intervenir, si vous le désirez, car il y a là beaucoup de choses à dire, et de nombreux collègues auraient aussi des critiques à formuler.

M. Henri Collette. Vous avez tout à fait raison; je puis le dire pour ce qui concerne le Pas-de-Calais.

M. Jean-Claude Dalbos. Qu'il soit bien entendu que les critiques que je formule ne visent pas, loin de là, tous les organismes d'H. L. M., ni tous les administrateurs, dont beaucoup font preuve d'un incontestable dévouement.

M. Eugène-Claudius Petit. Merci pour eux.

M. Jean-Claude Dalbos. Mais il ne faut pas hésiter à formuler des critiques lorsque celles-ci sont justifiées. Or, nous sommes nombreux, comme maires, à connaître des difficultés énormes. Et l'effort accompli en faveur de la construction serait, je crois, beaucoup plus fructueux s'il s'accompagnait de plus d'équité et de justice.

Pour en terminer avec ce plan social, je voudrais enfin que l'on pense au sauvetage de tous les économiquement faibles, vieillards, impotents, petits rentiers, de tous ceux qui n'ont pas les moyens de se défendre et qui n'ont actuellement d'autre consolation que d'apprendre la création de commissions chargées d'examiner leur cas.

Nommer une commission pour résoudre un problème, ce n'est pas forcément la meilleure solution. Clemenceau disait : « Lorsque je veux résoudre un problème et que je ne suis pas pressé, je nomme une commission. Lorsque je suis pressé, je choisis un homme ».

En ce qui concerne les vieillards — quelque terme que l'on utilise : « troisième âge », « anciens » ou autre — il serait utile, et cela d'ailleurs été demandé par certains collègues, de créer un haut commissariat à la vieillesse.

Car ceux qui sont âgés ne peuvent pas attendre. S'il est une catégorie de Français qui n'a pas le temps d'attendre et qu'on n'a pas le droit de faire attendre, c'est bien celle-là. Et dans le plan social qu'il faut mettre très rapidement sur pied, elle doit avoir une place de choix.

Si ce redressement social ne passe pas dans les faits, le redressement économique qui a été réalisé n'aura servi à rien, car il aura été bâti sur du sable.

Il est temps, monsieur le Premier ministre, de « repenser » et de rebâtir une société plus juste et plus équilibrée.

La durée de votre Gouvernement devrait vous le permettre. La cohésion du groupe U. N. R., totale lorsqu'il s'agit de préoccupations sociales, vous donne un outil précieux.

Ce que nous voulons, d'autres le veulent dans cette maison. Mais ce qui différencie le caractère social de nos aspirations d'une autre forme de socialisme (*Exclamations à l'extrême gauche*), c'est que nous estimons que la société existe pour le bénéfice des hommes, et non les hommes pour le bénéfice de la société. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Si nous ne réussissons pas dans cette rénovation sociale nécessaire en affirmant la primauté de l'homme, d'autres, monsieur le Premier ministre, après vous, après nous, viendront la tenter, au détriment de l'homme. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Paquet.

M. Aimé Paquet. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, ce ne sont que de brèves observations et que quelques suggestions que je vais me permettre de vous présenter.

La France a enfin une monnaie respectée. Il faut remonter très loin dans le temps pour trouver une aussi bonne situation économique et financière. De pays assisté nous sommes devenu un pays prêteur. Nous subissons les conditions des autres; nous dictons aujourd'hui les nôtres. Le loyer de l'argent a

baissé substantiellement et par nos propres moyens nous assurons du travail à tous.

C'est là un résultat considérable que l'on doit aux efforts tenaces et courageux de ceux qui ont eu la responsabilité de conduire nos affaires et de ceux qui, parfois dans des circonstances difficiles, ont bien voulu les aider et les soutenir.

Il me paraît bon d'insister sur ce point en un moment où l'on assiste à de singuliers regroupements, tel celui des hommes dont l'action dans un passé récent et encore présent à toutes les mémoires avait conduit l'Etat à cesser ses paiements intérieurs et extérieurs. Je le répète, cela mérite d'être dit et appelé.

Messieurs les ministres, vous nous avez donc dotés d'une bonne monnaie, d'une économie en bonne santé. Cela s'est fait à coups de sacrifices, sacrifices parfois lourds, mais aussi parfois inégalement répartis. Aussi convient-il, maintenant que les choses vont mieux, de réparer, de faire disparaître même les injustices et les anomalies les plus choquantes, sans pour autant porter atteinte à la solidité de l'édifice.

M. le Premier ministre, dans sa déclaration, a annoncé un certain nombre de mesures touchant à la famille, à la vieillesse. C'est un effort louable. Je pense cependant — nous sommes nombreux à partager cette opinion — que l'on devrait par priorité aller plus vite et plus loin en ce qui concerne les vieux. Ce sont, de beaucoup, les plus défavorisés. Ils ont été, vous le savez, spoliés, volés, et ils méritent réparation. Ils méritent justice aussi, car nous leur devons beaucoup : ce sont eux qui nous ont fait ce que nous sommes. J'aurais aimé qu'on fit dès à présent davantage, alors que les mesures annoncées ne seront prises, pour une grande part tout au moins, qu'en 1962 et en 1963.

En particulier, monsieur le ministre des finances, il est une mesure que vous pourriez prendre immédiatement — j'ai déjà eu l'occasion de vous poser la question devant la commission des finances — à savoir l'élévation des plafonds de ressources au-delà desquels certaines prestations ne sont plus servies.

M. Eugène-Claudius Petit. Très bien !

M. Aimé Paquet. Ces plafonds sont de 201.000 anciens francs pour une personne seule et de 251.000 anciens francs pour un ménage. Ils n'ont pas varié depuis 1956 et Dieu sait si, depuis, les choses ont changé !

Sans qu'il en coûtât beaucoup au budget, vous rendriez ainsi un immense service à des dizaines de milliers de familles modestes.

En ce qui concerne les mesures que vous entendez prendre en faveur de la famille, je tiens à attirer votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait, pour les familles paysannes, à voir aligner l'allocation de la mère au foyer sur l'allocation de salaire unique.

Je vous le disais hier encore, monsieur le ministre, cette mesure représente une dépense de 10 à 12 milliards d'anciens francs. L'an passé la commission avait exprimé le vœu — car elle ne peut, tout comme le Parlement, qu'exprimer des vœux en ce domaine — que cette mesure soit réalisée en deux étapes. Cela était possible et je regrette que cette suggestion n'ait pas été retenue, car la situation actuelle donne lieu à de multiples fraudes.

Interrogez, monsieur le ministre, les directeurs de caisses d'allocations familiales agricoles ! Vous serez édifié. Ils vous diront que 80 p. 100 des ménages d'agriculteurs tournent la loi en devenant les salariés de leurs parents. Malheur à ceux qui n'ont plus de parents !

Voilà une mesure peu coûteuse en soi et qui le serait d'autant moins que des économies seraient réalisées par ailleurs. Renseignez-vous, je vous le demande. Ce serait là une bonne action qui mettrait fin à une injustice et améliorerait considérablement le climat social dans l'agriculture.

Dans le domaine de la famille, je vous entretiendrai encore du problème des abattements de zones qui vient d'être évoqué par plusieurs orateurs. Je n'irai toutefois pas aussi loin que l'orateur qui m'a précédé, car je connais vos difficultés : il y a le possible et il y a l'impossible.

Je ne vous demande donc pas de supprimer ces abattements dès maintenant. Ce ne serait pas là une mesure raisonnable et les chiffres montrent que ce serait, au fond, très coûteux.

Ce ne serait pas raisonnable, car cela irait à l'encontre de la politique de décentralisation que vous entendez mener.

Sur divers bancs. Non ! Non !

M. Aimé Paquet. On dit : non ; moi, je l'affirme.

Mais de grâce, ne laissez pas subsister des injustices, des inégalités choquantes, inexplicables et insupportables. J'en citerai une au passage.

Les ouvriers d'une même entreprise ne perçoivent pas les mêmes allocations familiales, parce qu'ils habitent dans des villages différents, distants le plus souvent de quelques kilomètres, parfois même de quelques centaines de mètres seulement. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Eugène-Claudius Petit. De la largeur de la rue !

M. Aimé Paquet. Comment justifier un tel état de choses qui fait que des familles préfèrent demeurer dans des cités surpeuplées plutôt que d'aller chercher l'air et la lumière à quelques centaines de mètres plus loin ? On ne peut donner d'explication valable.

La première mesure que vous pourriez prendre, monsieur le ministre — je tiens à ne proposer que des mesures raisonnables et réalisables dans l'immédiat — serait de décider que les ouvriers d'une même entreprise percevraient tous les allocations familiales au taux le plus favorable servi dans celle-ci.

M. Bertrand Denis. Parfaitement.

M. Aimé Paquet. Cette mesure est simple et serait certainement peu coûteuse. Au demeurant, le problème a été étudié à plusieurs reprises et en 1956 et en 1957 il fut fortement question de prendre cette mesure par décret, car elle ressortait déjà du domaine réglementaire. Vous feriez disparaître ainsi de nombreuses anomalies.

Vous pourriez ensuite probablement, sans remettre en cause vos objectifs financiers et économiques, franchir une étape supplémentaire en décidant, par exemple, qu'un département ne créerait que deux zones, celle du chef-lieu et celle des autres circonscriptions.

M. Eugène-Claudius Petit. Ah non !

M. Aimé Paquet. Vous êtes libre de ne pas partager mon opinion.

M. Eugène-Claudius Petit. Monsieur Paquet, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Aimé Paquet. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Eugène-Claudius Petit, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Eugène-Claudius Petit. Je remercie M. Paquet de me permettre d'apporter une précision.

La solution qui vient d'être proposée à M. le ministre des finances est facile ; elle est agréable. Mais, si elle est susceptible de faire disparaître les injustices sur le lieu du travail, elle en recréerait sur le lieu de l'habitation.

En effet, la limite de nombreuses zones se trouve constituée par une rue. Il en résulte que telle personne, habitant d'un côté de la rue et travaillant sur le même côté, bénéficiera d'allocations familiales moins élevées que celles allouées à telle autre, qui aura le même nombre d'enfants et qui travaillera dans une entreprise située de l'autre côté de la rue.

Je crois qu'il est temps de faire cesser une interprétation abusive d'une prétendue différenciation du coût de la vie entre certaines petites villes et des villes plus importantes. Il est urgent de rétablir les allocations familiales à un taux unique. Hors de cette solution, il n'y aura jamais de justice. (Applaudissements sur certains bancs au centre et sur divers bancs à droite.)

M. Aimé Paquet. Mon cher collègue, sur le plan des principes, je ne puis que vous donner raison. Mais j'essaie toujours, lorsque je propose des solutions au Gouvernement, de tenir compte de ses difficultés et de distinguer entre ce qu'il est possible de faire dans l'immédiat et ce qui ne peut être réalisé que plus tard.

La solution que vous proposez est évidemment radicale (Sourires). — sans jeu de mots — puisqu'elle mettrait fin d'un coup à toutes les injustices, alors que, je le reconnais volontiers, la mienne en laisserait subsister certaines. Il n'empêche qu'il est possible d'adopter immédiatement ce que je propose, car cette solution n'exigerait pas un nombre considérable de milliards.

On pourrait ensuite, dans un deuxième temps, réaliser l'autre mesure que je préconise, à savoir la division des départements en deux zones seulement : le chef-lieu et le reste du territoire. (Mouvements divers.)

Ce serait déjà une singulière simplification et la majeure partie des injustices disparaîtraient. On examinerait ensuite, dans un troisième temps, s'il serait possible d'aller aussi loin que vous le désirez, comme je le souhaite moi-même.

Sur le plan fiscal, j'ai regretté que la taxe complémentaire n'ait pas été supprimée. Elle est ramenée de 8 à 6 p. 100. C'est, bien sûr, un progrès, d'autant que les petits et les moyens contribuables bénéficieraient d'aménagements, d'allègements en nature de la surtaxe progressive. Mais, croyez-moi, la revalorisation des forfaits, alors que l'abattement à la base n'a pas varié depuis 1955, aboutit à frapper lourdement les petits artisans et les petits commerçants. Il est dommage, monsieur le ministre des finances, que vous n'ayez pas cru devoir suivre le Parlement sur ce point. Je ne pense pas que cela eût entraîné des difficultés sur le plan financier.

J'aborde maintenant brièvement le problème de la décentralisation industrielle qu'a évoqué M. le Premier ministre.

Sur le plan humain, politique, il est bon de permettre aux hommes de vivre dans le cadre qui les a vus naître. Sur le plan financier et économique il est, à mon sens, moins coûteux d'amener le travail près des hommes que de laisser aller les hommes vers le travail. Quand des hommes quittent leur village, ils abandonnent leur maison et leur école tandis que les villes qui les reçoivent doivent construire des maisons et des écoles.

La décentralisation est donc une bonne chose. Mais a-t-on fait tout ce qu'il convenait pour qu'elle réussisse ? Quelques résultats ont été obtenus. M. le Premier ministre les a rappelés. Ils sont minces, cependant, si on les compare aux besoins. J'ai la certitude que l'on pouvait et que l'on pourrait faire davantage.

Cette conviction est fondée sur une expérience personnelle dont je ne tire aucune vanité. En deux ans, j'ai réalisé dans ma circonscription, avec l'aide des services préfectoraux, sept implantations d'industries dont deux parisiennes. J'ai conduit l'opération seul en ce qui concerne la prospection, les contacts et la réalisation. Je dois cette réussite à la rapidité, à l'efficacité de la méthode utilisée.

Quand on assure à un industriel parisien que son bâtiment sera construit dans l'année qui suivra, qu'il lui sera vendu moyennant un taux d'intérêt satisfaisant et que certains avantages fiscaux lui seront consentis, il est intéressé, certes, par les avantages offerts, mais surtout par la rapidité d'exécution des travaux.

Or, cette procédure qui s'est révélée efficace et fructueuse en ce qui me concerne, est aujourd'hui pratiquement interdite. Je ne pourrais plus l'employer, à la suite de certaines circulaires ministérielles. Seule la voie officielle nous est maintenant ouverte.

Vous avez craint des abus, des surenchères, monsieur le ministre. Je reconnais qu'il était bon de prendre quelques précautions, mais, je le répète, il ne reste plus maintenant que la voie officielle, avec ses multiples services, qui font parfois double emploi, j'ai pu le constater, et qui sont toujours formalistes et lents.

Combien les choses seraient plus faciles en ce domaine si, sous le contrôle et avec l'aide des services préfectoraux, on laissait plus de latitude aux municipalités ! C'est ce que je me permets de suggérer. L'expérience que j'ai tentée a été menée à bien. Pourquoi les autres ne la réussiraient-ils pas ?

J'en ai terminé avec mes observations et mes suggestions. Notre situation économique et financière est excellente. Il s'agit, bien entendu, de ne rien faire qui puisse la compromettre. Or — je regrette que M. le ministre des finances ait été dans l'obligation de quitter cette Assemblée — ...

M. Louis Terrenoire, ministre délégué auprès du Premier ministre. J'en prends note pour lui.

M. Aimé Paquet. ...l'avenir paraît assez inquiétant.

Cette année, nous avons un bon budget. C'est vraisemblablement le meilleur de tous ceux que j'ai vus depuis dix ans que je siège au Parlement. Mais nous devons faire face, dans les années prochaines, à de lourdes charges : l'aide aux rapatriés, l'utilisation des crédits de report — il y aurait beaucoup à dire sur ce point — et surtout, j'y insiste, les dépenses afférentes à la force de frappe qui fut imposée au pays contre la volonté du Parlement.

Il faut revenir sur ce problème. Chacun de vous sait quelle a été mon attitude vis-à-vis du Gouvernement depuis le début de la législature. Mais j'ai été contraint — il m'en a coûté, je vous assure — de voter la seule motion de censure que j'aie approuvée, parce qu'en conscience je devais le faire, lors de l'examen du projet en troisième lecture, quand j'ai vu que le

Gouvernement refusait d'accepter certaines des suggestions que l'Assemblée nationale et le Sénat lui proposaient et qu'il voulait, contre la volonté des deux Assemblées, appliquer des mesures que j'estimais mauvaises à terme pour mon pays. Je m'explique.

Certains d'entre nous pensaient qu'il s'agissait d'une tactique de la part du chef de l'Etat et du chef du Gouvernement, qu'ils voulaient obliger nos alliés à nous céder leurs techniques, leurs secrets. Nous étions nombreux aussi à croire que les réalisations ne deviendraient vraiment onéreuses que dans la deuxième étape, en 1965, et que d'ici là bien des choses pourraient se passer. Nous pensions surtout que les dépenses engagées dans la première étape serviraient aux recherches et que finalement l'usine de Pierrelatte, par exemple, serait utile à l'ensemble de l'économie du pays. Tout cela nous rassurait quelque peu, bien que nous fussions au demeurant très contrariés.

Il apparaît maintenant — lorsque j'ai posé la question ce matin même à la commission des finances, aucun démenti n'a pu m'être opposé — d'une part que les crédits ont été fortement minorés, d'autre part que l'usine de Pierrelatte servira avant tout à des fins militaires.

C'est là une grave erreur, car la véritable puissance résidera de moins en moins dans la force militaire, vous le savez bien ; elle se mesurera de moins en moins à la superficie des territoires que nous occuperons militairement — vous le savez aussi — et de plus en plus à la technique, au volume des capitaux, à la culture que nous serons capables de dispenser dans les pays qui naissent à l'indépendance. Si nous sommes capables de satisfaire leurs besoins sur ces différents plans, ils resteront avec nous, d'autant qu'ils sont francophones ; sinon ils se tourneront inévitablement vers d'autres pays et nous n'y pourrions rien. Veillez donc à ne pas compromettre notre avenir par des dépenses excessives qui risqueraient en définitive de n'être que des dépenses de vain prestige.

C'est qu'il ne suffit pas de donner. Jamais peut-être on n'a autant donné. Jamais — je ne crois pas être démenti, même par ce côté-ci de l'Assemblée (*L'orateur désigne l'extrême gauche*) — jamais peut-être on a autant récriminé. C'est probablement parce qu'on n'a pas su et parce qu'on ne sait pas donner.

De plus en plus les forces vives du pays devraient être associées aux décisions touchant aux problèmes sociaux et économiques. Le revenu national doit être réparti entre de multiples parties prenantes. Que l'on ne les satisfasse pas les unes après les autres ; cette politique de l'escalier, bien connue et qui fut pratiquée en d'autres domaines — vous voyez tout de suite à quoi je pense — facilite les surenchères. Il faut réunir tous les intéressés autour d'une table, afin qu'ils puissent exposer leurs revendications et confronter leurs besoins.

Les hommes sont toujours sensibles à la raison, à la justice. Encore faut-il qu'on leur explique le pourquoi des choses, encore faut-il que l'on veuille bien les informer.

Cette collaboration, cette information, monsieur le ministre, vous la devez aussi, vous la devez en priorité, dans tous les cas, au Parlement qui, dans son immense majorité, j'en suis sûr, ne demande pas mieux que de vous aider. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Dumas.

M. Pierre Dumas. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après le remarquable exposé de mon éminent collègue, ami et voisin qui m'a précédé à cette tribune, je ne me risquerai pas à un large tour d'horizon.

Les quelques observations que je voudrais présenter au Gouvernement et notamment au ministre des finances, grâce à votre obligeance, monsieur le ministre délégué, portent sur ce que, selon une excellente formule, M. le Premier ministre a dénommé avant-hier ici-même l'« expansion décentralisée ».

Mon propos vise, en effet, à la fois la nécessité de créer des emplois nouveaux — ce qui est l'aspect social et humain de l'expansion — et les modalités de la décentralisation ou, plus largement, de l'aménagement du territoire.

Faisant avant-hier ici-même le bilan des efforts de décentralisation du Gouvernement, M. le Premier ministre relevait que 14.000 emplois avaient été créés en 1959, 16.000 en 1960 et 1961 et que, en bref, en moins de quatre ans, près de 50.000 emplois avaient été directement créés.

Le fait est que le Gouvernement a beaucoup fait pour donner de l'ampleur à la politique de décentralisation amorcée dès 1955. Il est donc très légitime qu'il tire quelque fierté de ces chiffres qui révèlent une progression d'autant moins négligeable que nous savons tous que, dans ce domaine comme dans les autres, ce sont les premiers pas qui sont les plus difficiles. Il n'est donc que justice de l'en féliciter.

Mais en entendant l'énoncé de ces chiffres, lequel d'entre nous ne les a pas mentalement comparés, avec un peu d'angoisse, à ceux, énormes, qui expriment les besoins d'un très proche avenir ?

Pour ne retenir que les estimations les plus modestes et calculées avec le plus de précision et de conscience, je me référerai au rapport présenté par M. Pressat au nom du Haut comité consultatif de la population et de la famille. Ce document, qui a été publié il y a peu de temps par la *Documentation française*, fait apparaître que, du seul fait de l'essor démographique, 700.000 emplois nouveaux seront nécessaires au cours de la décennie 1960-1970 qui est déjà entamée, dont, il est vrai, 558.000, entre 1965 et 1970, grâce à la prolongation de l'obligation scolaire.

Mais le document que je viens de citer précise aussitôt que, si l'on tient compte de la migration constante des campagnes vers les villes, c'est, en définitive, 1.200.000 emplois nouveaux qu'il faudra créer avant 1970. Et encore, les calculs dont je viens de citer ici les résultats ne prennent-ils pas en considération l'accélération possible de ce mouvement des campagnes vers les villes — et nous avons bien des raisons de penser qu'il est probable. Ils ne tiennent pas compte non plus de l'incidence éventuelle de la libre circulation de la main-d'œuvre dans le cadre du Marché commun. C'est dire que le chiffre de 1.200.000 représente un minimum.

C'est donc une tâche immense qui se présente au pays à cet égard ; elle est fort exaltante, car il peut en sortir le meilleur, comme hélas ! le pire, selon que nous saurons en faire un élément d'expansion ou que, manquant à nos devoirs, nous nous dirigerions vers le sous-emploi et tous les troubles économiques et sociaux qui en pourraient résulter.

Il convient donc de tout subordonner pendant les années à venir à cette tâche, et nous avons tous noté avec plaisir que le Gouvernement en était parfaitement conscient, puisqu'il plaçait le IV^e plan sous ce signe et puisque, par la bouche du Premier ministre, il nous annonçait que des crédits plus importants allaient être dégagés pour faire face à cet impératif.

Mais précisément, si des crédits plus importants sont dégagés, il conviendrait, parallèlement, de modifier ou tout au moins de diversifier et d'assouplir les règles qui président actuellement à la mise en œuvre de cette politique que j'ai nommée, après M. le Premier ministre, politique d'expansion décentralisée. C'est sur ces modalités que je voudrais présenter quatre observations précises.

La première observation concerne les petites localités et les petites affaires. En effet, si l'on préfère répartir différemment sur le territoire les activités et les emplois plutôt que de répartir différemment la population, c'est — outre un certain nombre de raisons humaines et politiques évidentes — parce qu'il apparaît, en définitive, moins coûteux de déplacer des activités que de déplacer des familles entières, quand on sait la charge que de telles migrations représentent immédiatement pour la collectivité, depuis la fourniture du logement jusqu'à celle de l'école, sans parler des circulations dans les agglomérations urbaines.

Dès lors, je me permets de souligner, encore que ce soit une lapalissade, qu'il coûtera à peu près aussi cher à la collectivité de déplacer une famille de soixante kilomètres que de la déplacer de six cents kilomètres.

La conclusion, c'est qu'il ne suffit pas de développer des zones industrielles dans les grands centres régionaux ou même départementaux, mais qu'il faut, dans toute la mesure possible, aller au devant de la population installée dans les communes où tous les équipements collectifs existent et, par conséquent, qu'il ne faut pas négliger l'implantation des petites affaires dans des petites localités.

Or, vous savez parfaitement, monsieur le ministre, et tous les élus locaux qui sont sur ces bancs savent mieux que moi que cet aspect de la décentralisation a été nécessairement négligé jusqu'alors. Je dis « nécessairement », parce que je comprends bien que, alors que les moyens étaient limités et que le temps pressait, on ait dû commencer par les opérations au plus haut rendement. Mais, maintenant que vous allez disposer de moyens un peu plus importants et qu'il faut faire flèche de tout bois — car le temps presse — j'estime qu'il est indispensable d'accorder aux petites communes qui pourraient implanter chez elles une petite affaire les concours administratifs, techniques et financiers qui leur ont complètement fait défaut jusqu'alors pour mener à bien ces opérations.

Dix ou quinze emplois sont très souvent suffisants pour rétablir l'équilibre économique dans une petite commune. Il ne faut pas négliger ces petites interventions d'une grande efficacité.

Ma deuxième observation porte sur la politique de la prime spéciale d'équipement et plus généralement sur celle de l'incitation à la décentralisation. Et je vise maintenant les grandes

zones industrielles que je n'entends pas oublier pour avoir demandé qu'on ne néglige pas non plus les petites communes.

Je crains — il paraît peut-être bien audacieux, de la part d'un jeune parlementaire, de le dire, mais je crois que de plus anciens ne me désapprouveront pas — que la politique en cette matière ne soit un peu incohérente, du fait d'une confusion qui me semble exister même dans l'esprit des autorités les plus compétentes en la matière entre la décentralisation et l'équipement du territoire.

Je veux dire qu'aucun industriel raisonnable ne peut choisir le lieu d'implantation d'une usine nouvelle ou transférée en fonction du facteur artificiel et éphémère qu'est la prime spéciale d'équipement. Nous savons tous que les industriels raisonnables, valables, qui sont justement ceux dont il faut soutenir les initiatives, tiendront compte par-dessus tout des données permanentes, notamment de la situation et de l'équipement de la région dans laquelle ils vont s'installer.

Cela nous conduit à dire que la décentralisation n'est possible qu'après l'aménagement du territoire. Ce qui signifie que, dans les régions les plus désertées, notamment celles de l'Ouest, auxquelles vous savez que je n'appartiens pas — j'en parle donc en toute objectivité — c'est probablement d'abord une politique d'aménagement du territoire qui serait nécessaire, pour qu'un certain nombre d'infrastructures et de communications rendent le site convenable à une industrie.

Ayant ainsi rendu ce qui était dû à la vérité et à mes collègues de l'Ouest, je n'en suis que plus à l'aise pour ajouter qu'inversement il conviendrait sans doute d'utiliser la prime spéciale d'équipement comme incitation à l'implantation dans d'autres régions ; car, autant elle me paraît insuffisante pour décider des industriels à aller se fixer dans une région où il n'existerait encore aucun facteur susceptible d'assurer l'avenir d'une industrie, autant elle peut être suffisante pour qu'à l'intérieur d'une région donnée, que l'industriel estime être celle où il a les raisons de s'installer, cet industriel choisisse la ville ou la région qui ne soit pas encore arrivée à saturation, plutôt que la ville que les pouvoirs publics estiment être arrivée à saturation ou ne pouvoir être développée sans de nouveaux investissements considérables en matière d'équipement collectif.

C'est là que l'incitation qu'est la prime serait efficace.

Je dois toutefois souligner, instruit par une expérience personnelle très précise, que ce n'est nullement ce qu'on fait et que telle ville qui, entre deux pôles d'attraction et deux régions qui ont connu au cours de la dernière décennie une très grande expansion, est restée stationnaire et a besoin d'industrie, se trouve, du fait même de ce voisinage, privée de tous les avantages et de tous les concours qui pourraient inciter à un transfert d'industrie, cependant que ce concours est réservé à des transferts qui, en fin de compte ne sont pas faits vers des pays où l'équipement de base manque encore. (Très bien ! très bien !)

Ma troisième observation, qui porte également sur l'équipement de base nécessaire à toute tentative fructueuse de décentralisation, est relative aux moyens de communication qui en constituent un élément essentiel.

Il me paraît évident qu'il faut concevoir ces moyens de communication, non pas, comme du temps de M. Thiers, uniquement en fonction des relations avec Paris, mais dans le cadre du marché européen.

De ce fait, des régions qui étaient à l'extrémité du pays, des limites pour ne pas les qualifier de culs-de-sac, retrouvent un rôle de lieux de passage qui, bien souvent, fut historiquement le leur.

Vous connaissez trop bien, monsieur le ministre délégué, la région qui est naturellement la première dans ma pensée pour que vous n'ayez pas déjà deviné à quel problème précis je fais allusion ; mais je voudrais m'efforcer de porter le problème sur un plan plus général et envisager toutes les régions frontalières de France et qui sont nombreuses sur le pourtour de l'hexagone.

Il faut donc considérer qu'il est bien d'intérêt national de faciliter des communications internationales entre ces régions et les régions voisines des pays qui sont nos partenaires dans le marché européen.

Je pense notamment aux Alpes. Il serait dérisoire, dans cette perspective européenne, de considérer qu'un seul tunnel puisse à jamais suffire à assurer les communications économiques entre la France et l'Italie, particulièrement le Nord de l'Italie dont on sait qu'il est en pleine expansion et qu'il sera l'un des grands centres industriels et économiques de l'Europe de demain.

J'ose espérer qu'à défaut de pouvoir les financer tout de suite — ou même, si l'on ne sollicite pas le financement, à défaut de pouvoir les inscrire immédiatement dans les pro-

grammes — on n'opposera pas de veto aux projets qui pourraient être formés à cet égard. Dès lors qu'un partenaire européen est prêt à exécuter sa part de travail en la matière, à élaborer les projets et réuni les moyens de financement, surtout si, de l'autre côté de la frontière — le nôtre — des départements et les collectivités de toute une région économique s'assemblent et décident de s'organiser pour donner la réplique à ce voisin européen, le ministère des finances, et plus généralement le Gouvernement voudront bien ne pas faire obstacle à ce que les études soient poursuivies et une société d'économie mixte formée.

La porte très étroite qui était ouverte jusqu'alors est bien insuffisante devant l'immensité du problème de la création des emplois nécessaires à la jeunesse qui monte. Il faut l'ouvrir davantage au moins aux projets sinon encore aux réalisations.

Je demande que soit approuvée la constitution des sociétés nécessaires à l'avancement de ces projets et que les services de l'Etat, notamment ceux des ponts et chaussées, soient autorisés à participer à ces études, de telle sorte que nous ne soyons pas amenés dans quelques années à regretter amèrement, faute d'avoir préparé plus tôt des projets, de ne pouvoir saisir les occasions quand elles se présenteront.

Enfin — ce sera ma dernière observation — je veux souligner que les industries ne sont pas le seul élément de cette expansion décentralisée que nous souhaitons tous. Il est même des régions où il serait absolument déraisonnable de prétendre implanter et développer des industries.

Souvent, dans ces régions, d'autres possibilités s'offrent à nous, notamment celles du développement touristique.

Il est indispensable que le fonds national d'aménagement du territoire soit réellement autorisé — car on en a beaucoup parlé, mais à ma connaissance, cela ne s'est jamais fait ou cela en tout cas ne se fait pas couramment — à prêter son concours pour les grands équipements susceptibles de créer, par le tourisme, une activité et un nombre d'emplois comparable à celui que l'on retirerait d'une industrie.

Si le F. N. A. T. peut intervenir pour aider les communes, un syndicat de communes ou un groupement de communes réalisé sous une forme quelconque, à assurer la viabilité d'un terrain à vocation industrielle, c'est-à-dire à y amener les moyens de communication et les réseaux divers, pourquoi le F. N. A. T. n'est-il pas autorisé ou n'a-t-il pas voulu, jusqu'alors, s'il y est autorisé, apporter son concours aux mêmes travaux de viabilité, lorsqu'il s'agit d'aménager une région de montagne, par exemple, pour y implanter un grand ensemble de sports d'hiver dont on sait que le besoin se fait sentir sur le marché européen, puisque, chaque année, la clientèle des stations de sports d'hiver augmente de 20 p. 100 et que tout laisse prévoir que ces besoins iront sans cesse grandissant.

J'insiste sur ce point car, réellement, il est tout à fait illogique de ne pas traiter de la même façon les initiatives économiques, industrielles, touristiques ou autres, qui apportent de l'activité et des emplois là où ils sont nécessaires.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques observations pratiques que je voulais soumettre au Gouvernement à l'occasion de ce débat. Je les ai présentées de la façon la plus simple, d'abord pour ne pas infliger à mes collègues la répétition d'un certain nombre de notions admises par tous, ensuite pour rester aussi près que possible des préoccupations des élus locaux. Ceux-ci, en effet, sur un plan moins élevé que celui des idées générales, doivent chaque jour surmonter l'une après l'autre les difficultés d'application.

Leurs soucis sont moins exaltants que les idées générales. Mais comme de cette action de tous ceux qui entreprennent et persévèrent dans nos départements et nos communes dépend, en fin de compte, la réalisation des plans que nous discutons et votons ici, je suis convaincu que vous voudrez bien prêter quelque attention aux désirs que je me suis efforcé d'exprimer au nom d'un grand nombre de ces élus locaux. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Motte. (*Applaudissements à droite.*)

M. Bertrand Motte. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'ampleur de l'exposé que nous a fait avant-hier M. le Premier ministre sur la politique économique et sociale du Gouvernement nous détourne de l'intention de reprendre un horizon aussi large.

En revanche, cette ampleur même nous donne l'envie de confronter le tableau devant lequel nous nous trouvons aujourd'hui et les perspectives qui nous ont été présentées il y a trois ans, lorsque les idées-force de cette politique économique et sociale, ont été définies et mises en œuvre.

Il y a trois ans, alors que le pays décidait de se rendre une monnaie, de mettre de l'ordre dans son appareil politique et de se consacrer, dans l'union, à une politique d'avenir, nous avions, sinon la certitude, du moins l'immense espoir que cette politique déboucherait, d'une part, sur un mouvement d'expansion économique, d'autre part, sur des réalisations véritables de progrès social.

Sans entrer dans le détail des statistiques qui nous permettraient de saisir ces deux aspects, sans accorder à ces statistiques le caractère d'une traduction fidèle des nombreux cas d'espèce qui subsistent, nous devons tout de même constater que ces statistiques qui prétendent analyser l'effort économique accompli depuis deux ans et demi et ses effets sur le plan social sont parallèles et s'orientent simultanément vers un état d'expansion économique et vers la tendance sociale positive que nous souhaitons.

Les chiffres concernant l'expansion économique ont été étonnants. Ils sont bons à répéter.

La production a été, en 1959, supérieure de 3,9 p. 100 à celle de 1958 ; et, en 1960, elle a excédé de 11 p. 100 celle de 1959.

Il est difficile de saisir dans sa réalité humaine — car il s'agit ici d'hommes — la tendance sociale positive de cet effort. Mais nous trouvons, là encore, des indications encourageantes se confirmant les unes les autres.

Les statistiques de l'I. N. S. E. E. font état d'une augmentation du taux des salaires horaires, au 1^{er} janvier 1960, de 6,7 p. 100 sur le 1^{er} janvier 1959, de 7,1 p. 100 au 1^{er} janvier 1961 par rapport au 1^{er} janvier 1960 et de 4 p. 100 au 31 juillet 1961 par rapport au 1^{er} janvier 1961.

Nous nous trouvons donc devant une augmentation du taux des salaires horaires, payés dans le secteur privé, c'est-à-dire concernant quelque 36 p. 100 des salariés, qui est de 18,9 p. 100 entre le 1^{er} janvier 1959 et le 31 juillet 1961.

Ce dernier chiffre suscite tout à la fois l'éloge et la réserve. L'éloge d'abord : l'entreprise privée montre ainsi qu'elle n'est pas hostile à une politique de hausse des salaires. Mais cela suscite aussi une certaine réserve — je sais qu'elle est dans l'esprit de ceux qui sont responsables de nos finances — cette augmentation précède incontestablement celle de la production et présente de ce fait une tendance inflationniste.

Parmi les signes qui permettent de détecter un progrès social, je signalerai l'évolution de l'impôt de 5 p. 100 sur les salaires qui, du 1^{er} janvier 1960 au 1^{er} janvier 1961, s'est accru d'environ 11 p. 100 alors que l'augmentation des effectifs de la main-d'œuvre concernée ne doit guère dépasser 1 p. 100.

Si nous considérons, enfin, l'évolution de l'indice des 250 articles, nous constatons qu'entre décembre 1958 et juillet 1961 cet indice est en hausse, en points, de 13,2, soit, en pourcentage, de 9,4 p. 100, ce qui prouve incontestablement que le pouvoir d'achat des salariés du secteur privé s'est amélioré pendant cette période.

Toujours sous le signe de l'évolution sociale positive, nous devons mentionner — ce qui, apparemment pourtant, revêt un aspect strictement financier — l'équilibre de notre balance des comptes et la constitution de puissantes réserves de devises. Cette situation, en effet, ne se caractérise pas seulement en termes techniques mais aussi en termes sociaux parce qu'elle confère à notre industrie la sécurité de nos approvisionnements et qu'ainsi elle éloigne des travailleurs l'hydre du chômage.

Quelles observations puis-je rapidement formuler après ce bilan chiffré ?

La première, c'est la nécessité de maintenir l'effort de productivité de notre industrie.

Sans m'étendre sur ce sujet, je désire vous dire, monsieur le ministre, combien je souhaite que — avec les moyens dont ils disposent, notamment sur le plan fiscal — les pouvoirs publics encouragent cette productivité partout et, en particulier dans les secteurs traditionnels de notre activité.

Je me réjouis, sans doute, de l'esprit de novation qui inspire ou veut inspirer la plupart des initiatives des pouvoirs publics en la matière mais, appartenant à une région de productions traditionnelles, je souhaiterais qu'elle ne soit pas exclue des mesures diverses qu'envisagent les pouvoirs publics pour encourager l'effort industriel.

Deuxième remarque : nous devrions, étant donné les tâches qui se présentent à notre économie, assouplir les mécanismes de transformation de notre appareil de production. Sans entrer dans le détail de ces mécanismes, je voudrais mettre en évidence l'emploi qui est fait de l'article 722 du code général des impôts, article destiné, dans certains cas très définis, à alléger la répercussion fiscale de certaines opérations de transfert et de mutation.

Je n'ai pas la possibilité, considérant l'article 40 de la Constitution, de prendre quelque initiative que ce soit à l'endroit de cet article 722 mais je souhaiterais qu'on mette à l'étude une méthode nouvelle qui consisterait à diminuer le taux général de la fiscalité qui pèse sur les opérations de mutation industrielle. Si mes informations sont exactes, ce taux est supérieur, dans notre pays, à ce qu'il est dans la plupart des pays industriels. Je voudrais qu'on ait d'autre recours que la procédure très rigide de l'article 722, qui assortit l'allègement fiscal de réserves extrêmement difficiles à réunir sur un dossier.

Nous pourrions diminuer le poids général des opérations de mutation et mettre moins l'accent sur les régimes d'exception, ce qui n'est jamais de très bonne technique financière.

Les mécanismes destinés à assouplir les opérations de transformation, je les vois nécessaires aussi sur le plan social.

Il est une vérité qui a fait du chemin au cours des dernières années mais qui n'a pas encore atteint son but, à savoir qu'en matière industrielle les éléments sociaux d'un dossier ont la même importance que les éléments économiques et financiers. C'est une vérité qui s'impose aux chefs d'entreprises. C'est une vérité qui s'impose également aux organes administratifs qui ont à connaître de la matière industrielle.

Je souhaite, si l'on veut désarmer, dans le monde des collaborateurs de l'industrie, les préventions que l'on y relève très souvent à l'endroit des mots de « productivité » et de « conversion », que l'on songe à mettre en place les méthodes efficaces propres à associer les salariés, les collaborateurs de l'entreprise, à la connaissance des nécessités de changement et au règlement préalable des incidences sociales de ces changements.

Nous connaissons dans ma région, le cas précis d'un conflit industriel déclenché parce que, avant de prendre l'initiative économique nécessaire de la modification de l'instrument de production, on n'avait pas préparé le dossier social de l'affaire.

Sur l'expansion régionale, j'aurais mauvaise grâce à insister après les excellentes choses qui ont été dites par M. Dumas.

Je suis bien d'accord avec lui. Mes préférences vont, en ce qui concerne l'expansion régionale, aux opérations d'infrastructure.

Je ne sais pas si vous avez eu la curiosité, monsieur le ministre, de méditer deux tableaux, que vos services pourraient certainement vous soumettre, et dont l'un concerne les primes attribuées au cours des deux dernières années sous le signe de l'expansion régionale et l'autre les implantations industrielles réalisées dans le même délai. Vous verriez qu'il n'y a aucun parallélisme entre l'orientation des primes et celle des implantations industrielles. Les primes sont très nombreuses là où il y a relativement peu d'implantations ; les implantations sont très nombreuses où il y a relativement peu de primes. Ce disant, je ne veux en rien condamner définitivement le système des primes. Rejoignant les propos formulés par M. Dumas, je veux dire que la vie de l'entreprise est soumise à des conditions générales, d'infrastructure en particulier, qui vont des voies de communication jusqu'aux instruments de formation professionnelle.

Tout à tour, les témoignages de nos collègues MM. Paquet et Dumas ont éclairé ce point.

Autre raison aux réserves que je formule à l'égard d'un usage par trop systématique des primes et des prêts, c'est que nous sommes — je ne dis pas que nous allons nous trouver mais que nous sommes dès maintenant — en présence des impératifs du Marché commun. Sauf erreur, le traité de Rome exclut les discriminations et les procédés susceptibles de susciter des disparités dans l'établissement des prix de revient. Je voudrais savoir comment nous allons faire lorsque nos voisins du Marché commun — et ils n'y manqueront pas — mettront en évidence des techniques comme celles des primes et des prêts dont le caractère discriminatoire est évident ; ne va-t-on pas à des procédures dont le développement pourrait être très fâcheux ?

A ce propos, monsieur le ministre, je rends hommage au fait que cette année — contrairement à l'an dernier — M. le Premier ministre a, dès l'ouverture de son propos, marqué la place du Marché commun dans l'analyse de la situation économique de ce pays. Je voudrais tout de même regretter que cette allusion n'ait été faite que pour rappeler les impératifs d'une position concurrentielle. Le Marché commun, maintenant, signifie plus que cela. Le Marché commun, et c'est notre intérêt, exige une politique d'harmonisation et cette dernière, avec une indiscrétion grandissante, va bousculer nombre de dispositifs traditionnellement en honneur dans notre pays.

Je ferai simplement allusion à l'ordre du jour actuel de l'assemblée parlementaire européenne. Nous y examinons en ce moment les questions concernant la liberté d'établissement,

la libre circulation des travailleurs et l'égalisation des salaires féminins et masculins. Il est certain que si, comme nous y sommes tenus par les termes du traité, nous voulons déférer aux exigences de la communauté en ces trois domaines, nous devrons apporter des modifications profondes à nos traditions professionnelles, à nos disciplines administratives, voire à notre appareil juridique. Quand nous aurons, en effet, sur ces trois points, satisfait aux obligations que nous avons souscrites, chacun des citoyens du Marché commun devra pouvoir trouver dans notre pays un organe juridique susceptible de lui faire rendre justice au cas où il estimerait que les clauses du traité de Rome en la matière ne lui sont pas équitablement appliquées.

C'est donc dans un esprit non seulement concurrentiel mais aussi d'harmonisation intérieure que notre situation économique et sociale doit être confrontée avec le Marché commun.

Telles sont les quelques réflexions que je voulais formuler sur l'évolution économique et sociale de notre pays depuis deux ans et demi.

Revenant à l'exposé de M. le Premier ministre, nous avons entendu confirmer une idée-force qui a pris une singulière vitalité depuis quelques semaines, je veux parler du « planisme ».

Le plan a fait fortune depuis quelques semaines. Je me demande, sans l'avoir consulté, s'il en souhaitait autant. Je crois qu'il était fort heureux de son existence somme toute assez benoîte et discrète rue Martignac. Toujours est-il qu'il est maintenant hissé sur la place publique, cette accession ayant été brutale et sonore.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler, très brièvement, comment se présente jusqu'à maintenant, en France, la notion de plan.

Le plan, c'est surtout le commissariat général. La mission de cet organisme a été double : d'une part, définir les objectifs souhaitables et possibles qu'on pouvait assigner à l'effort économique du pays ; d'autre part, estimer et même désigner les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Quant à la méthode employée, je crois pouvoir dire en toute équité qu'elle a suscité une grande admiration à l'extérieur de notre pays et qu'à l'intérieur elle a été efficace, avant même, peut-être, d'être bien connue.

Le commissariat travaille avec des commissions, d'innombrables commissions, et il n'est pas sans intérêt de comparer l'effectif des collaborateurs permanents du commissariat au nombre des membres des commissions. Cette maison fonctionne, en effet, avec quelque quarante fonctionnaires permanents tandis que, dans les commissions, siègent quelque 3.500 partenaires sociaux et économiques.

A cette même tribune, il y a peu de mois, une voix particulièrement éloquentة et dont nous n'avons pas fini de regretter qu'elle se soit tue, affirmait que nous étions des libéraux. Je tiens à reprendre cette affirmation au moment même où je parle du plan.

En tant que libéraux, nous rendons hommage à la méthode employée de même qu'aux résultats qu'il a suscités. En amoureux de la liberté que nous sommes, nous considérons que la liberté doit être efficace et que, pour être efficace, elle doit permettre d'agir en connaissance de cause. C'est, d'ailleurs, la première mission du plan de vulgariser la connaissance et de préciser le cadre de l'action. Pour ne pas être incohérente, l'action, en effet, pour libre qu'elle soit, doit trouver place dans le cadre d'une politique consentie.

On peut dire que le plan a été à l'origine de cette expression, qui a fait fortune, de « l'économie concertée ».

A l'intérieur de ce plan, monsieur le ministre, dans ce concert des volontés du pays, nous attachons une extrême importance à l'existence de l'entreprise privée. Et cela, non pas tellement — comme le prétendent nos adversaires — pour respecter les fortunes et les coffres-forts mais parce que nous sommes toujours à la recherche d'une civilisation qui, ayant supprimé l'entreprise privée, a maintenu la liberté individuelle. (Applaudissements à droite, au centre et à gauche.)

Nous avons la conviction que l'entreprise privée, le secteur privé de la production, représentent l'assiette matérielle indispensable d'une civilisation de liberté.

Considérant cette rapide esquisse du planisme français, il nous apparaît que deux signes au moins peuvent révéler une évolution.

Le premier signe, ce sont les mots d'ordre de démocratisation qui ont été brusquement lancés par tous les appareils modernes d'information publique.

On a donc décidé de démocratiser le plan. Je ne suis d'ailleurs pas absolument sûr que le mot n'a pas été lancé avant que l'on sût ce que pouvait être la chose.

Or, je voudrais savoir vers quoi l'on tend.

Il me semble évident, si je me réfère au bref rappel que j'ai fait des méthodes de travail du commissariat au plan, que la démocratisation est assurée dès maintenant grâce à la présence habituelle et numériquement très forte de tous les partenaires sociaux et économiques au sein des commissions d'étude.

On vient de décider de doter le commissariat général au plan d'un conseil supérieur. Je ne pense pas qu'une telle décision comporte des inconvénients sauf au cas où là serait tout l'aboutissement que l'on envisage pour une démocratisation du plan.

En effet, si à l'échelon de l'étude, il n'y a plus grand-chose à faire dans le sens d'une démocratisation, en revanche, selon moi, il n'en va pas de même pour les organismes d'exécution.

L'Etat est entré très largement dans l'économie; il contrôle de grands organismes qui exercent un rôle déterminant sur la vie économique et sociale ou pays; tout reste à faire en ce qui concerne la démocratisation des instruments d'exécution. Ceux-ci — j'aurai la prudence de ne pas les désigner — restent — vous le savez, monsieur le ministre — totalement centralisés et je dirai même impersonnels.

L'inconvénient majeur que je vois à cette totale centralisation, c'est que fatalement, malgré toute leur bonne volonté, les responsables qui se prononcent se fondent sur des critères uniformes, quels que soient les dossiers, parce qu'il faudrait véritablement du génie, ce qui n'est pas courant, pour diversifier sa pensée et replacer chaque affaire dans son contexte humain et traditionnel.

De plus, ces organismes sont impersonnels. Des doléances à ce sujet sont déjà parvenues jusqu'à vous mais je m'en ferai néanmoins encore l'écho. Ils sont impersonnels parce qu'ils ne répondent pas et ne justifient en rien leurs décisions. Il est décevant pour un homme d'action, qu'il soit chef d'entreprise ou directeur responsable d'un organisme d'exécution, qui, durant des mois, a mené des négociations sur une affaire, d'apprendre brusquement, quelquefois même par un coup de téléphone et sans qu'aucune raison lui soit fournie, que le dossier est écarté. (Très bien ! très bien !)

Cette situation mérite attention.

Si l'on veut démocratiser le fonctionnement de l'administration du plan, l'effort doit porter beaucoup moins au niveau publicitaire de l'étude, comme la création du conseil supérieur paraît le faire, qu'au niveau concret et pratique des organismes d'action. ce monde très fermé vers lequel monte-t trop de préventions.

M. Henry Bergasse. Très bien !

M. Bertrand Motte. En ce qui concerne ces organismes, je dois assortir mes commentaires de quelques paroles que je sais très impies.

Je dois vous dire, monsieur le ministre que, personnellement — et, j'en suis bien sûr, nombre des collègues de mon groupe avec moi — je n'ai aucun penchant pour le postulat sacré du jacobinisme centralisateur en matière économique (*Applaudissements à droite.*) Nous ne croyons pas à l'efficacité fondamentale de la centralisation jacobine en matière économique. Sur le plan politique, ce n'est pas le moment d'en parler.

Notre scepticisme a des fondements: nous constatons que le pays de l'Europe qui a donné l'exemple de la vitalité économique la moins contestée, qui a résolu un problème d'emploi que d'autres auraient cru insoluble, et qui a fait, sur le plan économique, l'admiration de tous les techniciens, est un pays fondamentalement décentralisé, un pays fédéral: c'est l'Allemagne fédérale.

D'autre part, en ce qui concerne la construction — et je crains d'être encore plus insolent vis-à-vis de ce qui est — les deux pays d'Europe qui ont les bilans les plus satisfaisants à présenter sont les pays qui n'ont pas de ministère de la reconstruction. (*Sourires.*)

Il n'est pas question, dans mon propos de ce jour, de bousculer des traditions aussi établies. Mais je voudrais qu'au moment où l'Etat aborde des tâches nouvelles — suivant un rythme que certains d'entre nous estiment un peu indiscret — il les aborde l'esprit débarrassé d'un certain nombre de préjugés, comme, par exemple, celui que je viens de mettre en cause.

Le premier signe, donc, que nous voyons, dans l'évolution que l'on songe à infliger au plan, c'est cette démocratisation dont je

souhaite vivement qu'elle concerne plus l'exécution que les sommets.

Le deuxième signe, nous le discernons dans le domaine, prodigieusement extensif, de l'économie mixte. Ce domaine, nous, libéraux, nous prétendons l'aborder sans préjugés. Nous savons très bien qu'à la faveur de la révolution technique moderne, en matière économique comme en matière sociale, des besoins nouveaux ont été reconnus. Ces besoins nouveaux, d'autres intervenants y ont fait allusion, sont représentés par tout le travail d'infrastructure qui précède la naissance de l'entreprise. Il y a cinquante ans, on ne faisait pas précéder les dossiers de créations d'entreprises par des études de routes ou d'écoles, par tous ces problèmes qui sont aujourd'hui fondamentaux. Eh bien! nous acceptons parfaitement que des formules juridiques nouvelles soient suscitées pour la satisfaction de ces besoins nouvellement identifiés.

Mais la société d'économie mixte reste pour nous, comme la langue d'Esopé, la meilleure ou la pire des choses. Si la société d'économie mixte est destinée à susciter un dialogue nouveau, un dialogue nécessaire, entre le secteur privé et la puissance publique, que celle-ci se présente sous la forme de l'Etat, du préfet ou de la collectivité locale, nous l'admettons parfaitement. Mais nous sommes souvent beaucoup plus réservés lorsque la société d'économie mixte, par son comportement, donne l'impression que c'est un des moyens qu'emprunte l'Etat moderne afin d'agrandir son pré carré dans l'économie et dans la production.

Cette impression nous vient de deux circonstances qui sont, je crois, vérifiables en beaucoup de régions et en beaucoup d'endroits. La société d'économie mixte, en général, est formée, à une majorité écrasante, de capitaux d'Etat; il s'agit beaucoup moins d'une collaboration entre le secteur privé et le secteur public que d'une présence massive du secteur public. Puis, la société d'économie mixte qui, de par sa vocation essentielle, ne devait pas dépasser la surface du sol et n'avait à se préoccuper que de « l'infrastructure en creux », si je puis m'exprimer ainsi, commence à passer la tête par-dessus la tranchée et s'apprête à pénétrer dans des secteurs qui me semblent relever strictement de l'entreprise privée sous ses formes les plus traditionnelles. Et je citerai, au hasard, l'exemple du secteur commercial.

Monsieur le ministre, notre planisme ne doit pas tendre à mettre en prise directe l'individu, chef d'entreprise ou salarié, avec l'Etat; il doit accepter le truchement des collectivités intermédiaires, lesquelles s'affirmeront d'autant plus rapidement qu'elles se sentiront reconnues comme des interlocutrices d'élection de la part de la puissance publique.

Vous connaissez les traditions de nos grands départements ministériels; vous savez avec quelle délectation ils aiment aller jusqu'au « fond du problème », jusqu'aux cas d'espèce, mais, entre leurs mains, ceux-ci pesent parfois d'un poids beaucoup trop léger!

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je désirais vous soumettre, avec l'espoir qu'elles ne font pas double emploi avec tout ce qui a déjà été dit.

La politique sociale et économique du Gouvernement telle qu'elle a été menée depuis deux ans et demi, telle qu'elle se veut dans les années à venir, comporte à nos yeux plus de lumières que d'ombres et nous avons la volonté d'être, à cet égard, d'une attitude positive dans cette enceinte. Cette politique — et c'est sa qualité — est en pleine évolution, elle est en devenir; cette évolution et ce devenir vont commander des choix. Alors, nous vous disons très nettement que, lors de ces choix d'orientation, nous serons présents et que nous en débatrons, afin qu'ils soient conformes à ce que nous souhaitons.

J'aurais pu terminer là, mais il eût été incorrect de ne pas donner un écho à ce qui a été un passage essentiel de la déclaration de M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre a fait un large appel — et nous le comprenons très bien — aux disciplines. Il a évoqué les différents domaines où doivent s'exprimer les disciplines d'intérêt général. Je ne cache pas que, pour ma part, c'est en méditant cet appel aux disciplines, en remontant en quelque sorte vers la source qui pouvait être celle de ces disciplines, que j'ai trouvé l'inquiétude majeure qui m'étreint, comme nombre de mes collègues, à propos de votre politique: je crois que ces disciplines doivent avoir un berceau; elles doivent procéder des impulsions d'un intérêt général matérialisé dans ses institutions et dans des institutions stables.

Monsieur le ministre, depuis quelque temps, nous avons l'impression que vous avez l'ambition courageuse de retourner en quelque sorte la phrase bien connue du baron Louis. Je pense que cet effort courageux ne pourra pas se prolonger; le baron Louis continue d'avoir raison: pour faire de bonnes finan-

ces, c'est-à-dire une bonne économie, il faut faire de la bonne politique. Et là se porte toute notre attention. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

M. le président. La séance est suspendue pendant quelques instants.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante minutes, est reprise à dix-sept heures cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Nader.

M. Hervé Nader. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je crois que nous allons pouvoir échanger ces propos sur le ton de la conversation pensive, aussi bien, nous parlons en cercle restreint. (*Sourires.*)

Je n'ai jamais été, tout le monde le sait dans cette Assemblée, l'homme des flagorneries; aussi m'est-il agréable aujourd'hui de pouvoir me dire d'accord avec la politique financière et économique du Gouvernement: sur l'essentiel, dans les grandes lignes s'entend. Il est souhaitable, en effet, puisqu'il semble que l'opposition constructive se dérobe quelque peu, qu'il existe dans cette Assemblée une majorité constructive et que celle-ci se retrouve avec comme ambition de parachever une œuvre et des résultats dont on a déjà souligné, à cette même tribune, qu'ils étaient remarquables.

Vous avez bien fait d'affirmer votre intransigeance en matière de stabilité monétaire. Vous avez bien fait car, au sein même de ce groupe qui soutient le Gouvernement avec une si grande constance depuis trois ans, certains pensent différemment.

Je tiens à dire à cette tribune, et je souhaiterais qu'on l'entende d'un peu plus loin, qu'il n'y a pas de progrès social sans une monnaie stable. Depuis que le plafond des avances de la Banque de France fut crevé en 1926 — vous en avez comme moi conservé le souvenir — je n'ai jamais cessé d'affirmer et de vérifier cette grande vérité. Stabilité gouvernementale et stabilité monétaire, sont les clés de voûte du succès en matière économique.

Et puisque j'évoque nos saines finances, il serait injuste de ne pas associer aux mérites du Premier ministre que nous avons entendu avant-hier, les grands argentiers qu'il a retenus près de lui et celui qui les a précédés; je pense, monsieur le ministre des finances, qu'il ne vous déplaira pas que je rende hommage à votre prédécesseur rue de Rivoli.

On l'a dit hier: il n'y a pas de miracle. Le miracle c'est la confiance, expression simple et magique, tout à la fois, magistralement expérimentée naguère, tout le monde s'en souvient, par Raymond Poincaré. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des finances, conservez précieusement cette confiance et sachez résister à la démagogie et aux mesures de facilité qui vous seront présentées.

Si vous me le permettez, pour demeurer dans la règle et la tradition parlementaires, je présenterai quelques observations.

Je pense que le loyer de l'argent est encore trop élevé. Puisqu'on a beaucoup parlé de miracle ces temps-ci et parce que je trouve que la baisse du crédit, dont nous a parlé M. le Premier ministre, n'est pas suffisante, je pose la question: la Suisse fait-elle des miracles? J'ai vérifié personnellement sur place, il y a quelque temps, qu'un emprunt de 50 millions de francs suisses, soit environ 5 à 6 milliards d'anciens francs français, émis par une grosse entreprise hydro-électrique au taux de 3,25 p. 100 avait été couvert en quelques jours. Tous jours aux mêmes sources, j'ai vérifié que des banquiers genevois proposent des prêts à moyen terme à 5 p. 100 sur la simple caution d'une banque française valable, c'est-à-dire sur une signature.

Nous sommes encore loin de compte en France. Il est souhaitable que la France redevienne le refuge des capitaux, comme elle le fut naguère, et que nous devenions, comme avant 1914, le banquier du monde.

M. le Premier ministre et vous-même monsieur le ministre des finances — puisqu'il y a solidarité ministérielle, unité gouvernementale —, avez donc chanté un hymne à l'expansion, poussé aux investissements. Fort bien! Mais il ne faut pas seulement encourager les grosses entreprises, ni aider seulement les grandes familles. M. Gaston Bergery affirmait, sous la III^e République, qu'elles étaient deux cents. Ce fut le thème des élections du Front populaire de 1936 et M. le président de séance doit s'en souvenir. Je ne serais pas étonné, mes chers collègues, qu'elles soient devenues cinq cents à présent: après les expériences dites de gauche elles prolifèrent toujours. La raison en est bien simple, c'est que l'inflation leur permet de

rembourser le montant de leurs investissements avec des francs très dépréciés, avec ce qu'on appelle la « monnaie fondante » ou, mieux encore — les agrégés de lettres m'excuseront — avec de la « monnaie de singe ».

Je voudrais donc que le Gouvernement pense aux classes moyennes. Qu'il les soigne! Le jour où elles auront disparu, nous ne serons plus très éloignés du communisme. J'ai constaté avec intérêt que certains de nos collègues partageaient mes préoccupations: M. Boscher hier, M. Dumas et M. Motte il y a un instant.

Eh bien! il est souhaitable que le Gouvernement se penche sur le sort des classes moyennes et des industries moyennes. On ne trouve pas tous les jours une firme Citroën pour s'installer à Rennes, et si la France est la terre des miracles, il faut remarquer qu'ils sont extrêmement rares.

Il faut donc encourager l'artisanat, la petite et la moyenne industrie. La multiplicité des installations dans nos provinces résoudra les problèmes qui se poseront dans les années à venir. Les petits ruisseaux font encore les grandes rivières.

M. le Premier ministre promet à qui s'installera des primes d'équipement. C'est bien. Réglez-les; ce sera mieux. Que l'administration ne s'ingénie pas à ce qu'on appelle, en Bretagne, « noyer le poisson », pour ne rien payer du tout. Et puisqu'à ceux qui empruntent pour investir le Gouvernement fait miroiter des bonifications d'intérêt, il serait souhaitable que l'engagement soit tenu. Il ne l'est pas toujours.

Je connais le cas d'un industriel auquel il a été répondu: « Nous venons d'examiner votre compte exploitation. Toutes nos félicitations. Mais en raison même des résultats obtenus, vous n'aurez pas de bonification d'intérêt ». — « Ainsi donc, observe cet emprunteur, votre comportement eût été différent si j'avais mal réussi? » — « Sûrement, répond l'administration! »

Je livre l'anecdote à vos méditations, mesdames, messieurs. Du temps que j'étais écolier, ce n'étaient pas les cancre, mais les bons élèves qui recevaient les récompenses.

A propos de prêts, je voudrais, monsieur le Ministre des finances, que vous interveniez auprès des établissements de crédit dits de récompte pour qu'ils soient plus compréhensifs à l'égard des petites et des moyennes entreprises, si chères à notre collègue et ami M. Marcellin. Est-il normal que d'excellentes maisons, ayant un passé, pignon sur rue et un crédit matériel et moral indiscutable, voient leurs dossiers rejetés? Si les anciens se voient ainsi écartés, on imagine aisément le sort réservé aux jeunes qui voudraient faire quelque chose, qui ont comme on dit couramment « quelque chose dans le ventre », qui voudraient bien s'installer, mais qui ne le peuvent, faute de capitaux.

M. Michel Debré a parlé de la baisse du crédit et d'un taux inférieur à 5,80 p. 100. Comme je ne voudrais pas trahir sa pensée, je vais, si vous me le permettez, vous lire ses propres paroles, telles qu'elles figurent au compte-rendu analytique: M. Debré dit ceci: « Le taux du crédit, qui dépassait 8 p. 100 en 1958, est maintenant inférieur à 5,80 p. 100 ».

Je voudrais que vous me donniez cette bonne adresse pour que mes mandants et peut-être même leurs mandataires y courent.

Les banques nationalisées, c'est-à-dire celles que vous contrôlez, prêtent pour un moyen terme de cinq ans à 7,50 p. 100 et elles vous assurent que c'est une bonne opération, que c'est un taux raisonnable. Si vous y ajoutez la taxe de prestation de service qui est de 9,25 p. 100, le taux d'intérêt est en fait de 8,20 p. 100, et encore payable semestriellement.

Je ne sais pas, monsieur le ministre des finances, ce que vous allez pouvoir répondre aux nombreux orateurs que nous sommes mais je souhaite que, sur cette question précise, vous ne restiez pas muet.

J'avais l'intention de m'en tenir à l'aspect financier et économique du discours de M. le Premier ministre. Mais, mes chers collègues, il est difficile de parler économie sans évoquer instantanément le problème des salaires, c'est-à-dire la situation matérielle de ceux qui concourent à la prospérité de cette économie.

On fait grand bruit autour du S. M. I. G., c'est-à-dire du salaire minimum interprofessionnel garanti. Mais est-il beaucoup de patrons qui s'en tiennent là? Je laisse à d'autres le soin de la réponse. En ce qui me concerne, je ne fréquente que de bons patrons et je crois que tous ceux qu'on appelle des grands patrons au sens noble du terme — il ne s'agit pas de gigantisme — ces patrons qui réussissent matériellement et moralement — et il y en a, bien entendu, beaucoup en dehors des 500 familles auxquelles je faisais allusion tout à l'heure — tous ces grands patrons, dis-je, sont des patrons sociaux. J'ajoute qu'ils n'y ont pas de mérite particulier, sinon celui de l'intelligence et du discernement parce

qu'ils sont servis et qu'ils en ont, si je puis ainsi dire, pour leur argent.

Ce n'est pas, mes chers collègues, cette rétribution de la main-d'œuvre à sa juste valeur qui fait la vie chère. Voyez l'exemple des Etats-Unis qui pratiquent une politique de salaires très élevés et où la vie est bon marché en raison de l'abondance des biens de consommation. Nous ne devons pas envier l'Amérique, mais je crois que nous pouvons la calquer. Ce ne sont pas les hauts salaires qui font la vie chère, c'est exactement le contraire. Le rendement des bons ouvriers fait baisser les prix.

Cherchez ailleurs les véritables causes, les raisons de la vie chère : tout un circuit de distribution à repenser, l'éducation des acheteurs et des ménagères à refaire. Je regrette que le prédécesseur de M. de la Malène nous ait quittés parce que ce serait la tâche du ministre de l'information que d'entreprendre cette éducation des masses sur l'art d'acheter.

Raison de vie chère, les facturations abusives des employeurs qui font sur la main-d'œuvre même des bénéfices exagérés, quelquefois scandaleux. Il est normal, il est juste, d'encourager le travailleur qui accepte de faire des heures supplémentaires ; il est anormal, il est injuste, que l'employeur profite, abuse, de ce prétexte pour assommer le client.

Voulez-vous me permettre un exemple, qui n'est d'ailleurs pas limitatif ? Un travailleur perçoit 250 ou 275 francs de l'heure, plus une prime de rendement ; l'industriel décompte cette heure 070 francs : rien à dire. Mais si l'ouvrier travaille de nuit et perçoit 500 ou 550 francs, la facturation de l'employeur devient deux fois 670 francs, soit 1.340 francs : 250 francs de mieux pour le travailleur, 670 francs pour le patron. C'est cela, mes chers collègues, qui est abusif, car l'entreprise a des frais fixes qui demeurent les mêmes, qu'on travaille de jour ou de nuit. Je suis convaincu que vous suivez parfaitement ma pensée : il n'est donc pas utile que je pousse ma démonstration. Or, monsieur le ministre — c'est pourquoi je m'adresse à vous — ces exagérations reçoivent la sanction administrative. Elles doivent être revues et corrigées.

Un mot des prix industriels, car l'observation est identique. Une modeste augmentation du prix des produits sidérurgiques sert de prétexte pour les industries de transformation mécaniques à des hausses disproportionnées, souvent vertigineuses. C'est le dernier exemple que je vous citerai et je vous remercie de votre bienveillante attention.

Un tracteur industriel de 200 chevaux valait, en 1956, 5.671.000 francs, en 1958, 6.813.000 francs ; il coûte actuellement 8.320.000 francs, soit de 1958 à 1961, une augmentation d'un million et demi de francs, représentant un taux de plus de 22 p. 100.

C'est de cet état de choses que se plaignent nos producteurs et nous sommes nombreux, ici, à les défendre. C'est cette distorsion entre les prix industriels et les prix agricoles qui les révolte. Les premiers sont l'objet des complaisances administratives alors qu'aux seconds sont réservés tous les devoirs et toutes les servitudes. Le S. M. I. G. — je viens de montrer ce qu'il représente et qu'il ne faut pas en exagérer l'importance — quant à lui, ne doit pas bouger.

Pour lâcher une pièce de vingt sous aux paysans de France, c'est toute une histoire ! On l'a vu récemment. On nous présente le lait à 38 francs comme une victoire. C'est simplement un pas vers la parité avec les eaux minérales qui sont, nous le savons tous, un don gratuit du ciel.

Au surplus, des mouvements insurrectionnels sont nécessaires pour obtenir ces maigres résultats, car, hélas ! la voix du Parlement est trop souvent, dans cette Assemblée et ailleurs, celle du prophète dans le désert.

Il y a, bien sûr, d'autres causes à la vie chère qu'une politique bien appliquée de hauts salaires et j'y insiste parce que les orateurs qui m'ont précédé — sont sur la même longueur d'onde — que moi et réclament du Gouvernement des améliorations sociales.

On a beaucoup critiqué le comité Armand-Rueff. On a été injuste envers lui, car on a oublié la partie positive de son travail. Il ne devrait pas être terminé. Il lui reste, mes chers collègues, du pain sur la planche.

Il existe encore en France des mandataires et des commissionnaires de tout poil, des courtiers terrestres et maritimes, des institutions démodées d'un siècle, des privilégiés qui n'ont que la peine d'émarger pour des services inutiles, de véritables castes à l'intérieur des professions où les mandarins sont tabous. Autant, mesdames, messieurs, de prébendiers et de parasites dont les charges dorées pèsent lourdement sur les prix de revient et sur l'économie du pays. Il faudra les supprimer.

Je m'aperçois que le temps de parole qui m'a été imparti est déjà dépassé. Donc, si vous le voulez bien, monsieur le ministre,

nous reparlerons de tous ces problèmes puisque les prochaines discussions du budget nous en fourniront l'occasion.

En attendant, je voudrais que vos efforts et ceux du Gouvernement s'associent à ceux de cette Assemblée unanime pour faire régner dans notre belle France une plus grande justice sociale. (Applaudissements à gauche, au centre et au centre gauche.)

M. le président. La parole est à M. Césaire.

M. Aimé Césaire. Mes chers collègues, j'interviens dans ce débat de politique générale pour évoquer une question particulière sur laquelle l'attention de l'Assemblée et celle de l'opinion publique doivent être de toute urgence alertées : la question de l'alourdissement du climat social et politique dans les départements d'outre-mer et de la part de responsabilité qui incombe au Gouvernement dans cette dégradation.

Au début de cette nouvelle session et au moment où nous faisons le point, il convient qu'une voix s'élevée, dissipe l'euphorie officielle et dise que tend à se créer aux Antilles une situation intolérable et que le Gouvernement est en train d'y commettre des fautes irréparables.

Je vous ai posé, monsieur le Premier ministre, une question orale avec débat à ce sujet et vous l'avez aiguillée vers le nouveau ministre des départements d'outre-mer. Mais j'ai tellement conscience que la politique actuellement suivie aux Antilles est la vôtre, elle porte tellement votre marque personnelle, qu'il m'a semblé plus séant et plus juste de m'adresser à vous tout particulièrement et de préférence dans ce débat de rentrée, tant le danger me paraît grand et le péril pressant.

Mes chers collègues, au mois de mai 1961 il se passa à l'Hôtel Matignon un petit événement antillais dont certains chroniqueurs, amateurs de l'hyperbole, ont voulu faire une manière d'événement historique. Un certain nombre de parlementaires des départements d'outre-mer, partisans — et c'est leur droit — de l'intégration étaient reçus par le Premier ministre et lui faisaient part de leurs bons sentiments, en l'espèce de leur indéfectible attachement au statut départemental.

Aussitôt le Premier ministre prenait acte de cette déclaration aussi rassurante que spontanée et proclamait *urbi et orbi* que « le Gouvernement était décidé à faire respecter le statut départemental adopté en 1946 » pour les Antilles, la Guyane et la Réunion.

Défendre le régime départemental, qu'est-ce que cela voulait dire ? Ah ! s'il se fût agi d'essayer de rendre populaire l'actuel statut des départements d'outre-mer en comblant le fossé qui existe entre le niveau de vie des masses antillaises et le niveau de vie des masses métropolitaines ; s'il se fût agi d'aligner nos salaires sur les salaires métropolitains, nos allocations familiales, cette portion congrue, sur celles des Français à part entière qui leur sont, vous le savez, cinq fois supérieures ; s'il se fût agi d'appliquer aux Antilles la loi française sur le secours au chômage, alors oui, monsieur le Premier ministre, il se fût agi là d'une tentative licite et honorable pour défendre la départementalisation.

Hélas ! Ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agissait et maintenant, nous le savons. Votre défense et illustration du régime départemental dans les Antilles et la Guyane, c'est la défense par la répression policière et l'illustration par la matraque.

Ne protestez pas ! Chaque jour qui passe apporte désormais sa nouvelle charrette. Un front Antilles-Guyane s'était constitué à Paris, qui se donnait pour but de rechercher une solution politique aux problèmes antillais. Ce front, vous l'avez dissous. Un congrès d'étudiants devait se tenir cet été à Fort-de-France. Ce congrès vous a fait peur et vous l'avez interdit. Des meetings devaient être organisés pour alerter l'opinion publique antillaise sur la question du régime départemental. Ces meetings, jugés par vous dangereux, n'ont pas été autorisés.

Bref, l'état normal des Antilles n'est devenu un état de siège qui n'ose pas dire son nom. La vérité est que désormais, aux Antilles, rien n'est sûr que le pire. Il n'y a plus de Constitution, ni de Droits de l'homme et du citoyen, il n'y a plus de liberté politique. Il n'y a qu'un règne : celui du bon plaisir, le bon plaisir du ministre et le bon plaisir du préfet. Désormais, rien n'est à l'abri de l'arbitraire : ni l'emploi, ni la résidence, ni la personne. Tel est le « vacuum » juridique dans lequel nous nous trouvons présentement.

J'en donne des exemples. L'emploi ? Un fonctionnaire, M. Béville, vient d'être frappé durement. Administrateur en chef, il est rétrogradé vertigineusement, si je puis dire et ramené au bas de l'échelle. Motif : il avait signé un manifeste en faveur de l'autonomie des Antilles, je précise : à un moment où le Gouvernement, incertain de sa politique, n'avait pas encore fait de la départementalisation une manière de religion

d'Etat d'autant plus superstitieusement célébrée aujourd'hui que dans les faits elle est moins respectée par le Gouvernement lui-même.

Tel est le cas Béville ; il y en a d'autres. A la Guadeloupe, un fonctionnaire départemental de la santé, M. Bebel, a été rayé des cadres. Motif : il avait protesté contre des élections qu'il jugeait frauduleuses et s'était montré favorable aux thèses autonomistes.

Toujours à la Guadeloupe, la répression frappe encore ; c'est sur l'Université, déjà si fragile dans ce pays, que cette fois elle s'abat. Cinq professeurs du lycée de Pointe-à-Pitre, dont l'un adjoint au maire, sont mutés en France d'autorité. Résultat : les enfants perdront leurs professeurs, et les citoyens perdront leur élu. Motif : ces fonctionnaires avaient cru bien servir la France en frayant avec la population, en s'y créant des amitiés, en partageant ses soucis et ses luttes.

Pour la Martinique, vous avez fait mieux encore ; vous avez ressuscité la vieille peine odieuse, le vieux droit infâme, le droit d'exil. Je n'en veux pour preuve que le sort réservé à trois fonctionnaires martiniquais, MM. Nicolas, Guitteaud et Mauvois, un professeur et deux postiers, déclarés indésirables dans leur propre pays et « expédiés » en France.

Quant à la liberté individuelle, la liberté de déplacement, vous connaissez la mésaventure d'un écrivain martiniquais à la Guadeloupe où il était en voyage. Un matin, sa maison a été cernée par les C. R. S. et son occupant, M. Glissant, conduit à un avion en partance pour la France. Renseignements pris, M. Glissant n'était pas venu aux Antilles à des fins politiques, mais dans un but beaucoup plus idyllique ou bucolique : en tout cas par des raisons strictement personnelles !

Voilà dans quels excès de ridicule tombe un gouvernement qui veut frapper à tout prix !

Monsieur le Premier ministre, cela est inadmissible, c'est de l'arbitraire, c'est aussi de la sottise ; si vous voulez c'est la sottise de l'arbitraire car, enfin, vous n'ignorez pas qu'il n'y a aucun texte qui vous autorise à faire cela.

On parle de l'ordonnance du 19 octobre 1960, mais vous n'êtes pas sans savoir, car vous êtes juriste, que cette ordonnance n'a jamais été ratifiée par le Parlement et que le ministre des départements d'outre-mer d'alors avait juré ses grands dieux à cette tribune que le texte contesté ne recevrait pas d'application.

Monsieur le ministre, bien que nous croyons savoir que les départements d'outre-mer viennent d'être distraits du quatrième plan quadriennal — ce qui, si cela est vrai, est catastrophique — la presse depuis quelque temps énumère avec beaucoup de complaisance toute une série de textes qui seraient pris en faveur des Antilles.

Il paraît que nous sommes en pleine gestation. Pour nous, rendus sceptiques par l'expérience, nous attendrons les résultats de la parturition. Mais nous apprenons aussi, de manière très certaine cette fois-ci et dans le même temps, que le Gouvernement s'apprête à renforcer encore les pouvoirs déjà excessifs des préfets dans les départements d'outre-mer !

Eh bien ! laissez-moi vous le dire, vos textes, fussent-ils efficaces sur le plan économique, vos textes fussent-ils bien inspirés dans tel ou tel domaine technique, vos textes fussent-ils de nature à transformer la réalité antillaise dans le sens du mieux-être, nous nous rappellerons toujours ceci et que rien ne compensera, c'est que votre gouvernement est celui qui aux Antilles aura tué la liberté.

Un dernier mot, monsieur le ministre, et c'est pour vous enlever vos illusions, si vous en avez, sur le succès de vos entreprises liberticides.

Cette conclusion, parce que je la veux forte, je l'emprunterai à Victor Hugo : « J'ai toujours été, sous tous les régimes, pour la liberté, contre la compression. Pourquoi ? C'est que la liberté réglée par la loi produit l'ordre, et que la compression produit l'explosion. Voilà pourquoi je ne veux pas de compression et que je veux la liberté ».

Monsieur le ministre, méditez ces paroles pendant qu'il est encore temps et redoutez l'explosion d'un peuple baloué dans ses droits et contrarié dans ses espérances. (Applaudissements sur certains bancs au centre.)

M. le président. La parole est à M. Courant (Applaudissements à droite.)

M. Pierre Courant. Messieurs les ministres, le Gouvernement a voulu que cette session commençât par un large débat sur les questions financières, économiques et sociales. C'est une saine et utile préoccupation. Il faut l'en féliciter et nous avons entendu

avec le plus grand intérêt l'exposé de M. le Premier ministre au cours de l'après-midi de mardi.

Cet exposé est très optimiste et, sur un grand nombre de points, cet optimisme est justifié par la situation présente qui, en effet, est prospère.

M'est-il permis, dans mon rôle de parlementaire, d'ajouter que je ne partage pas l'optimisme de M. le Premier ministre sur tous les points et de présenter à la tribune des observations, voire des réserves, qui traduiront un désir, partagé par tous mes collègues, d'animer la vie parlementaire ?

Nous avons d'abord entendu vanter la situation financière et la situation de trésorerie. C'est peut-être là que le Gouvernement se trouve sur le terrain le plus solide. Grâce à vous, monsieur le ministre des finances, la situation financière, déjà rétablie par votre prédécesseur M. Antoine Pinay, est certainement l'une des plus saines qu'ait connues la France depuis un demi-siècle.

Les finances sont assainies, le budget s'exécute, la trésorerie est à l'aise, les changes extérieurs connaissent des conditions tellement bonnes que nous avons pu procéder à des remboursements de dettes en devises.

L'état des finances intérieures est également prospère. On a discuté, on discutera encore au moment de l'examen de la loi de finances et du projet de budget pour 1962 sur cette impasse qui, chaque année, fait parler quelques techniciens et beaucoup de gens moins initiés et dans laquelle certains voient une abomination de nature à créer l'inflation si l'on n'y prenait pas garde.

Je crois vraiment que nous devrions, nous parlementaires, comprendre que la notion de l'impasse, si elle a été exactement définie bien souvent, n'est pas tout à fait ce que l'on peut croire lorsqu'on n'a pas examiné le budget de l'Etat.

En vérité, la France qui doit accomplir l'effort considérable de doubler en très peu de temps son appareil scolaire pour instruire une jeunesse nombreuse, de se préparer aux grandes tâches de l'avenir par des investissements que l'Etat doit financer et dont certains sont rentables, ne peut pas, sans étaler l'œuvre sur plusieurs années, peut-être une génération, dégager uniquement par l'impôt les moyens de réaliser intégralement ces investissements.

Je crois pouvoir dire qu'il n'est pas un gouvernement qui, jamais, puisse supprimer l'impasse sans la remplacer par des emprunts annuels qui financeraient ces investissements, ce qui est tout à fait logique.

Or, en dépit de l'apparence, c'est ce que vous faites. Vous empruntez à court terme ou à moyen terme ce que d'autres gouvernements, entre les deux guerres, empruntaient habituellement à long terme.

J'ai lu dans les documents qui viennent de nous être soumis qu'en huit mois l'augmentation des placements en bons sur formule s'était élevée à 260 milliards de francs, ce qui veut dire qu'en année pleine votre trésorerie est alimentée par l'excédent des souscriptions de bons sur formule à concurrence de 400 milliards de francs.

Par ailleurs, les excédents de dépôts dans les caisses d'épargne s'élèvent actuellement à 160 ou 190 milliards de francs, soit à un peu moins de 200 milliards. Bien sûr, une partie de ces excédents va aux collectivités locales, mais une partie va également à des travaux que l'Etat devrait financer par l'impôt s'il ne trouvait pas dans les caisses d'épargne ou dans la caisse des dépôts et consignations un moyen de crédit.

Par conséquent, monsieur le ministre, on peut dire que votre budget en investissements durables est alimenté à concurrence de près de 500 milliards de francs, mais qu'en tout cas vous recueillez, pour alimenter votre impasse, 400 milliards de bons sur formule, ce qui revient exactement au même — à un détail près que je vais examiner dans un instant — que si vous réalisiez un emprunt d'Etat de 400 milliards de francs tous les ans. Et alors le montant de l'impasse serait extrêmement réduit. On n'en discuterait plus guère. Par rapport au volume total du budget de l'Etat, cette impasse ne marquerait plus beaucoup.

Cette notion d'impasse s'explique donc en quelque sorte par le remplacement des emprunts à long terme par des emprunts à court terme. Mais cette manière de faire, monsieur le ministre — j'ai appelé sur ce point votre attention, quelquefois au risque de vous ennuyer, à la commission des finances — était considérée dans le classicisme des finances d'avant la guerre de 1939-1940 comme créant un nouveau danger, celui d'une dette flottante très grave qui, en cas de difficultés, pourrait alimenter une énorme et rapide crise de trésorerie et une ruée sur les caisses de l'Etat.

Je suis certain qu'avec votre expérience habituelle vous avez parfaitement compris, et bien avant moi sans doute, le danger d'une pareille mesure, car j'ai constaté que cette année vous aviez innové en cette matière et que vous vous étiez efforcé de « renouveler » pour ainsi dire les obligations quinquennales qui ont existé entre les deux guerres en créant un nouveau type de bons sur formule qui est le bon à trois ans.

Je m'explique. Les bons traditionnels du Trésor sont à trois ans, mais ils sont remboursables dès la fin du troisième mois. La nouvelle formule n'est plus remboursable à la fin du troisième mois mais, moyennant certains avantages, n'offre plus au souscripteur de possibilité de remboursement qu'à partir de la fin de la troisième année, et même de la cinquième année si le souscripteur accepte de laisser son dépôt aux mains de l'Etat pendant cinq ans.

C'est l'indication que vous vous acheminez, monsieur le ministre, certainement et par tous les moyens en votre pouvoir, vers une formule qui n'augmentera pas ainsi la dette à court terme. Je crois que c'est sage et nous ne saurions qu'applaudir à ce souci que vous manifestez de ne pas augmenter démesurément la dette à court terme.

En ce qui concerne les autres éléments de la situation financière, la commission des finances vous a adressé des félicitations très précises et très chaleureuses notamment pour votre politique en matière de finances extérieures.

Il est certain que les remboursements effectués par la France et l'accueil personnel exceptionnellement favorable que vous avez reçu dans les dernières conférences monétaires internationales vous ont donné un crédit particulier à l'égard des instances étrangères et ont mis en relief l'excellence de votre rôle financier à la tête des finances publiques. Par conséquent, ma pensée traduit une satisfaction à peu près générale en ce qui concerne les finances.

Cependant je m'associerai à certaines réserves qui ont été formulées. Les finances alimentent l'économie et sur ce point, approuvant entièrement les propos de M. Nader, je souligne notamment que si le crédit, comme l'a dit M. le Premier ministre, est moins cher qu'auparavant — et c'est normal étant donné l'amélioration de la situation financière — si l'on pense que, compte tenu de la prime de remboursement qui s'est généralisée après la vingtième année, le taux d'émission des obligations est aux alentours de 5,80 p. 100, ce faible taux de crédit ne s'applique pas à tout le monde et ne permet pas de faire les investissements qui seraient nécessaires.

Je voudrais vous signaler, monsieur le ministre, que des errements abusifs, voire scandaleux qui, il y a dix ans, auraient révolté, se sont introduits on ne sait comment dans les habitudes et paraissent maintenant, à ma grande surprise, devenir normaux.

Un maire qui veut emprunter pour réaliser une opération subventionnée trouve bien entendu du crédit à un taux normal, à la condition qu'il parvienne à passer en ordre utile, mais si l'opération n'est pas subventionnée, il est forcé d'emprunter ailleurs. L'un d'eux me disait il y a quelque temps que, pour contracter un emprunt à moyen terme, il avait dû en définitive payer un intérêt de 9 p. 100.

Pourquoi? C'est qu'il se mêle à la perception d'un intérêt normal des pratiques nouvelles étonnantes; je le répète, et que je suis très surpris de voir M. le ministre de l'Intérieur accepter de valider dans les délibérations des conseils municipaux.

Je ne sais s'il a été porté à votre connaissance, monsieur le ministre, que bien souvent maintenant, quand un maire emprunte, même à des compagnies d'assurances bien connues et extrêmement importantes, il doit payer une commission d'emprunt égale parfois à un an mais plus généralement, je crois, à six mois d'intérêt.

Lorsqu'il rembourse, non pas par anticipation, il arrive que soit stipulée aussi une indemnité de remboursement, ce qui est surprenant si le remboursement vient à échéance. Je m'étonne que M. le ministre de l'Intérieur valide de telles pratiques permettant évidemment l'enrichissement de certains courtiers qui sont établis et qui paraissent posséder maintenant le quasi-monopole de ces opérations.

Il y aurait donc un grand intérêt, monsieur le ministre — c'est certainement votre volonté — à appliquer pratiquement cette mesure de réduction du taux d'intérêt qui, pour bénéficier vraiment à l'économie, ne doit pas être neutralisée en quelque sorte par des éléments parasitaires, lesquels accroissent ainsi ce taux d'intérêt que vous êtes arrivé à réduire et qui nous rétablissent dans la situation détériorée où nous étions il y a quelques années. Je me permets de signaler cette situation à votre vigilante attention.

Telles sont les finances. En ce qui concerne l'économie, la situation est encore favorable, mais la satisfaction de M. le

Premier ministre est peut-être plus complète que la nôtre. Sans doute la France est-elle très prospère; sans doute y a-t-il lieu d'espérer, mais des éléments d'inquiétude existent, auxquels il faut prêter la plus large attention.

Notre économie est basée sur la prospérité, notamment la prospérité industrielle, et sur le plein emploi. Je parlerai dans un instant de la situation de l'emploi, mais il faut reconnaître qu'en général le plein emploi est assuré et que la production augmente dans des conditions satisfaisantes.

Cependant n'oublions pas que cette prospérité est basée sur un favorable mouvement d'exportations, nouveau en France, extrêmement intéressant, parce que notre pays est vraiment parti à la conquête de marchés étrangers et que le Français a acquis un esprit d'entreprise qu'il avait semblé ne point avoir dans le passé. C'est une nouveauté magnifique. Mais tout cela repose sur un équilibre des prix dans lequel nous n'avons plus beaucoup de marge. Il faudrait très peu de chose pour que, dans certains domaines de nos exportations, cette marge disparaissant, nous ne soyons plus compétitifs et que nous voyions se tarir des secteurs fort utiles à l'activité industrielle et à l'emploi. Sur ce point il faut être, je crois, attentif car la situation, dans des matières que vous connaissez comme moi, n'est pas sans ouvrir des soucis et des inquiétudes.

Mais que manque-t-il à notre armature industrielle et sur quels points doit-on avoir les plus grandes inquiétudes? C'est très simple. En face des soucis que nous avons — il y en a des gros et des moindres — le devoir d'un homme politique est de faire un choix, de savoir mettre l'accent sur ce qui est grave et sur ce qui l'est beaucoup moins. Nous trouvons là une question d'une exceptionnelle gravité. Quels que soient les discours officiels sur la nécessité d'une qualification de la main-d'œuvre, je ne pense pas que l'on ait pris une suffisante conscience de la plus grande difficulté que rencontre l'expansion française à l'heure présente et de l'immense révolution industrielle qui se réalise en ce moment.

Ceux qui ont visité des usines modernes — je pense que c'est le cas de tous les parlementaires — ont été frappés de l'important changement survenu en quelques années et du besoin de techniciens qui va se faire sentir. Par contre, ils ont été également frappés de la déception que devront éprouver tous ceux qui n'ont à apporter, pour alimenter leur vie et celle des leurs, que la force de leurs muscles, la vigueur de leurs bras.

Dans la société qui se construit, celui qui ne sera que manœuvre, celui qui n'aura pas été qualifié, aura peu de chances d'échapper au chômage. De la même façon, le pays qui n'aura pas formé une grande quantité de techniciens — non dans vingt ans mais dans quelques années, une ou deux si c'est possible — pour faire face à l'immense révolution industrielle qui s'opère, sera un pays décadent, un pays voué à la misère, un pays de chômage.

Dès maintenant, monsieur le ministre, c'est bien cela que nous redoutons. En effet, si l'on examine, dans les statistiques d'emplois, le nombre de chômeurs secourus ou le nombre de demandeurs d'emplois, on constate régulièrement que les ouvriers qualifiés ne sont jamais en chômage, même en cas de récession industrielle dans leur région.

Pourquoi? Parce qu'il leur suffit, chaque matin, d'ouvrir un journal pour découvrir, dans la région parisienne ou ailleurs, d'alléchantes offres d'emplois pour les techniciens; et, bien entendu, au lieu de rester pendant des mois en chômage dans leur ville ils s'en vont, pour une longue ou une courte période, là où il y a du travail et ils sont immédiatement réemployés.

Mais il reste le fond du panier, les manœuvres, les ouvriers sans qualification. Je puis citer l'exemple de la ville que je représente et où, tout au long de l'hiver dernier — la situation s'améliorant l'été, sous l'effet de divers phénomènes — on comptait 2.400 demandeurs d'emplois non satisfaits. Ils étaient tous manœuvres, beaucoup provenant des professions de la construction, qui sont aujourd'hui en récession, et on ne mentionnait aucun ouvrier qualifié parmi ces chômeurs.

Mais lorsque surgiront certains phénomènes prévisibles, tels que le retour des soldats, l'entrée sur le marché du travail de nombreux jeunes qui s'y préparent actuellement, faute de pouvoir trouver dans les collèges techniques et les écoles spécialisées l'enseignement qui ferait d'eux des ingénieurs ou des spécialistes, le nombre des manœuvres s'en trouvera accru et le mal deviendra de plus en plus profond. Je ne vois pas comment on le guérira si le pays ne se rend pas compte qu'en ces années 1961 et 1962 le problème capital pour la France actuelle est le problème de l'enseignement technique et de la qualification de la main-d'œuvre, et que si l'on ne réussit pas à l'affronter, non du bout des lèvres et par des moyens timides,

mais en mobilisant toutes les ressources de la nation, les plus terribles déceptions s'en suivront.

On ne pourra pas, alors, maintenir la prospérité que nous connaissons aujourd'hui. Le plus grand service que nous puissions rendre à cette jeunesse nombreuse qui, heureusement, va maintenant placer la France au rang des pays à fort potentiel démographique, est de lui ouvrir les portes d'établissements qui, au début peut-être, ne seront pas parfaits, non encore peints de toutes leurs fresques et non encore garnis du mobilier souhaitable. Peut-être faudrait-il recourir à l'empirisme, se contenter de l'à-peu près pour ne pas devoir avouer que l'on ne fait rien et que l'on ne peut rien faire.

Dans ce domaine l'action à entreprendre doit être placée sous le signe de l'efficacité.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je désirais déclarer à propos de ce qui me paraît essentiel pour l'avenir de l'économie française.

Mais avant de conclure, j'évoquerai encore deux questions d'ordre économique. J'aborderai tout d'abord le difficile problème de la décentralisation industrielle dont on vous a déjà entretenu.

Je vous déclare tout uniment que le contentement de M. le Premier ministre ne peut pas être ratifié et que le système actuel ne produit pas encore de bons effets. Je dirai même qu'en se rôtant ce système traduit des difficultés et des malaises dont je suis également le témoin.

On a fait bénéficier d'une prime particulière un certain nombre de régions qui ont été jugées déprimées après examen.

Eh bien ! il semble que lorsqu'un industriel accepte d'aller s'installer dans une de ces régions, on devrait la faire bénéficier de la venue de cette industrie nouvelle qui doit la reconforter. Or ce n'est pas ainsi qu'on l'interprète. Lorsqu'un industriel désire s'installer dans une ville qui a droit à la prime, certains services administratifs, au lieu de dire : « Vous avez le droit d'aller vous y installer puisque cette région est classée déprimée », se permettent d'avoir une préférence et de dire : « N'allez pas là ; il faut que vous alliez dans tel endroit de mon choix ».

Je dois dire que les différentes instances n'ont pas toujours les mêmes préférences, si bien qu'un certain nombre d'industriels, après avoir parcouru les divers ministères, en sortent découragés, renonçant à la décentralisation et demeurent là où ils sont (Applaudissements.)

Je connais des exemples récents d'industriels qui, ayant ainsi accepté la décentralisation et s'étant entendus avec des villes où la prime était accordée — et par conséquent considérées par le Gouvernement comme villes en crise — n'ont pu s'y installer parce qu'un fonctionnaire avait une préférence. Celle-ci était peut-être légitime, mais ne correspondait pas en tout cas à la thèse gouvernementale, le Gouvernement ayant défini les zones bénéficiant de la prime.

Sans doute on ne disait pas à ces industriels : « Vous n'aurez pas la prime », mais on leur disait : « Vous bénéficiez de commandes du Gouvernement. Vous ne les aurez plus si vous vous installez dans cette zone ; il faut aller ailleurs ». C'est très regrettable.

Cela nous amène à penser que le dirigisme est difficile à manier. Nous, libéraux, n'en sommes pas surpris, encore que nous acceptions certaines concessions et que nous admettions certaines formes de dirigisme. Mais celui-ci doit s'exercer avec infiniment de sérénité, avec une parfaite conscience de la gravité de ce que l'on fait. Et quand, dirigeant une activité vers un point du territoire, on la retire d'un autre, il faut se soucier de savoir si celui auquel on accorde un bénéfice n'est pas aussi malheureux, sinon davantage, que celui qui est lésé. Il semble que ceux qui s'occupent de décentralisation n'aient pas toujours un tel souci.

Monsieur le ministre, je voudrais en dernier lieu aborder le domaine social.

Mes amis et moi avons pensé, au début de nos travaux, que là encore une priorité s'imposait. Je l'ai dit pour l'enseignement technique, je le dis maintenant pour le domaine social. Une priorité exceptionnelle doit être accordée au problème des vieux, et l'on a tort de ne pas s'en rendre compte suffisamment. (Applaudissements à droite.)

En dépit des louanges officielles, les efforts faits en faveur des vieux depuis un certain nombre d'années n'ont pas été considérables. Nous devons tout de même reconnaître qu'ils ont été les plus lésés par les dévaluations et par les catastrophes financières qu'a connues ce pays de France, plus intensément que d'autres grands pays, depuis quelque vingt ans.

Nous avons paraît-il — un journal le rappelait ce matin même — 3.500.000 vieillards qui n'ont pas 9.000 francs par mois pour vivre. La moitié d'entre eux n'ont même pas 6.000 francs par mois.

J'entends bien l'objection des financiers : Ils sont trop, disent-ils, et si l'on voulait faire de grandes choses pour chacun, les finances publiques en subiraient de nouveau le contre-coup, la monnaie ne pourrait pas résister et les vieillards eux-mêmes deviendraient peut-être plus malheureux encore.

Mais entre tout faire, entre même faire suffisamment, faire ce que nous souhaiterions, et ne faire presque rien, il y a un monde.

M. le Premier ministre s'est expliqué sur ce point. Il nous a dit qu'il avait nommé une commission, que celle-ci, après plus d'un an de travail, allait bientôt déposer ses conclusions, et que nous saurions alors que l'amélioration de la santé publique avait compliqué le problème des vieillards — plus nombreux qu'autrefois — et également le problème des retraites. Dans ces conditions, on serait sans doute amené à nous proposer de reculer l'âge de la retraite. Cela ne nous a pas beaucoup réconfortés. Nous ne sommes pas surpris que la commission compétente soit disposée à conclure que l'amélioration de la santé publique, en prolongeant la vie, avait compliqué le problème. J'irai jusqu'à dire qu'on l'aurait deviné tout seul, avant même qu'on ait désigné une commission. (Très bien ! très bien !)

Au début de cette année, mes amis et moi avons essayé de trouver à ce difficile problème une solution efficace pour l'année 1961. Nous avons recueilli des avis, non pas au sein d'une commission, mais par des contacts nombreux avec les intéressés.

Et nous avons pensé que deux questions pouvaient être traitées en priorité, la plus urgente étant celle de l'augmentation du plafond des ressources.

Lorsqu'un vieillard passe de l'état tout à fait malheureux à l'état un peu moins malheureux, il se trouve privé, par la législation actuelle, d'un certain nombre d'avantages, perdant ainsi le bénéfice d'une augmentation de ressources. Il conviendrait donc de relever ce plafond.

Je demande à M. le ministre des finances, et surtout à M. le Premier ministre, d'étudier de très près cette revendication, formulée par toutes les associations de vieillards, et considérée par elles comme prioritaire.

Il est triste de penser que lorsqu'un vieillard dépasse le plafond annuel de ressources — 200.000 francs, si je ne me trompe — on lui supprime certains petits avantages dont il bénéficiait quand ses ressources étaient de 199.000 francs.

Ces avantages jouent pourtant dans le modeste budget du vieillard un rôle très important.

Donc, il faudrait relever ce plafond des ressources et c'est, je crois, la première chose à faire.

En second lieu, il faut, en ce qui concerne l'habitation des vieillards, s'efforcer de comprendre l'évolution des mœurs et de la condition humaine et aussi de traduire dans les faits l'augmentation de la durée de la vie humaine due à ce progrès de la médecine dont parlait M. le Premier ministre.

Nous ne voulons plus de ces asiles pénibles où l'on séparait le mari et la femme et qui relèvent d'un autre temps et d'autres conceptions sociales et humaines.

D'autre part, laisser un vieillard isolé dans l'appartement qu'il habitait autrefois, c'est à la fois un gaspillage, au point de vue de l'économie, et souvent une mauvaise action à l'égard du vieillard qui, s'il a dépassé soixante-dix ou soixante-quinze ans, ne peut qu'être malheureux, sans soins et sans chauffage, dans un appartement trop grand pour lui.

Lorsqu'un vieillard quitte un logement trop grand, une jeune famille peut occuper celui-ci et y trouver un cadre de vie satisfaisant.

Pour l'Etat, c'est une récupération intéressante, car le financement d'un logement de H. L. M. coûte au moins deux millions à l'Etat.

Alors pourquoi, tout en dépensant moins, ne pas préparer un accueil digne aux vieillards, par exemple dans ces maisons familiales où on leur réserve une chambre, une salle d'eau et une petite cuisine, et où ils vont habiter très volontiers ?

La file est longue des vieillards qui attendent leur place dans les maisons familiales. On peut en construire dans toutes nos villes. Et elles ne coûteraient pas très cher, monsieur le ministre, car il existe des systèmes de financement, soit par H. L. M., soit par prêts de la caisse des dépôts et consignations, qui rendent le fardeau léger. L'Etat doit prendre ce problème en main. Le principal service qu'il pourrait rendre en la

matière serait d'être l'initiateur, en faisant connaître les facilités offertes, puis le meneur de jeu.

Je suis persuadé que des résultats importants pourraient être obtenus en peu de temps, sans charge bien lourde pour les finances publiques, et que l'Etat y gagnerait des sommes appréciables sur le budget de la construction.

C'est à ce budget de la construction que j'en viens alors, m'en tenant aux dépenses sociales, et je n'aurai plus ensuite qu'à conclure.

Ici encore j'exprime mon étonnement. J'ai lu avec grand intérêt le rapport économique et social que vous venez de nous remettre, monsieur le ministre, et j'y ai trouvé, comme rapporteur spécial de la commission des finances pour le budget de la construction, des éléments qui m'ont quelque peu surpris.

J'ai lu, à la page 14 de ce rapport, à propos de l'évolution des revenus bruts des ménages, l'indication que voici :

« Parallèlement, les besoins de capitaux des ménages n'augmenteront que faiblement, car la part de l'accession à la propriété tend à se réduire dans les dépenses de construction par rapport à celle de la location. En conséquence, les comptes nationaux font apparaître un sensible accroissement des disponibilités des ménages pour le financement des investissements dans d'autres secteurs ».

Nous comprenons que, d'après le rédacteur de ce document, au cours de l'année 1962, les Français construiraient moins de maisons au titre de l'accession à la propriété et achèteraient davantage d'appareils de télévision, voire plus de réfrigérateurs ou plus de postes de radio.

Je voudrais savoir, monsieur le ministre, si cette conception est en accord avec les récentes déclarations de M. le ministre de la construction qui, lui, au contraire, a indiqué qu'il relançait l'accession à la propriété. Je voudrais savoir aussi si vos services pensent qu'une telle conception est favorable aux finances publiques.

Car enfin, on promet sans cesse d'augmenter le volume de la construction dans le pays. L'accession à la propriété représente l'apport de capitaux privés. Par conséquent, dans toute la mesure où l'on fait des constructions de cette catégorie, on réduit l'effort de l'Etat. Sinon, je ne comprends plus.

Si, au contraire, on se résigne à une réduction de l'accession à la propriété, il faut admettre, ou bien que l'on va réduire l'effort de la construction, ou bien que l'Etat va apporter au moins l'équivalent de ce que les capitaux privés ne donneront plus.

Il y a là, messieurs les ministres, un point sur lequel M. le Premier ministre devrait s'expliquer clairement.

Je ne peux cacher à l'Assemblée que, dans les comptes qui ont été présentés pour ces dernières années, il est exact que l'effort d'accession à la propriété se réduit. Je comprends donc que les fonctionnaires des finances aient fait là, je ne dirai pas un aveu, mais une constatation qui est exacte du point de vue financier.

Mais un certain nombre de mes collègues voudront réfléchir sur cette constatation, et je me demande si l'Assemblée est d'accord pour procéder ainsi.

On l'a dit, il faut davantage d'appartements destinés à la location, davantage de « locatif ».

Bien sûr, mais jamais on n'a osé dire qu'il fallait faire plus de locatif au détriment de l'accession à la propriété. On a dit que le supplément de construction devait s'appliquer au locatif, mais jamais on n'a dit qu'il fallait affecter au locatif les crédits réservés à l'accession à la propriété.

Aussi bien, cela ne serait guère compréhensible, puisque les crédits affectés à l'accession à la propriété proviennent pour partie de la trésorerie de l'Etat, pour partie des ressources privées. Si l'on veut, au contraire, faire du locatif, il faut avoir uniquement des ressources budgétaires ou des ressources du fonds de développement économique et social. C'est donc autre chose.

Je voudrais attirer très expressément l'attention du Gouvernement — c'est une des raisons qui m'ont incité à monter à cette tribune — sur cette déclaration officielle. J'aimerais savoir si l'on va s'obstiner dans ce que je considère quant à moi comme une erreur, qui risque de réduire et de stériliser l'effort de la construction, dont nous souhaitons le développement. (Applaudissements à droite.)

Voilà, messieurs les ministres, ce que je voulais vous dire. Tout cela, si peu que ce soit, et avec les réserves que je formule, se situe dans un contexte. Ce contexte, c'est le contexte du jour. C'est la détermination de ce que peut être le travail parlementaire. Nous ne pouvons vraiment espérer la prospérité que si

on règle cette difficile question de la collaboration des pouvoirs et notamment de la collaboration intime et confiante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

Sur ce point, avec un certain nombre de mes amis, je me réjouis d'avoir lu, il y a quelques jours, des propos de raison émanant de votre collaborateur le plus direct, monsieur le ministre des finances. M. Valéry Giscard d'Estaing disait en effet récemment :

« En raison des difficultés douloureuses ou des évolutions fondamentales que la France connaît ou peut connaître, il est essentiel que les évolutions se fassent dans un cadre où la nation soit très complètement et très directement représentée et associée, c'est-à-dire un cadre démocratique.

« Quels sont alors les deux vrais problèmes sur lesquels nous devons et qu'à vrai dire nous ne découvrons pas ?

« Le premier problème est celui de faire fonctionner en France un contrôle efficace, sans que ce contrôle ait pour conséquence de disloquer l'autorité. C'est un problème qui est ancien et dont à vrai dire l'Histoire de France offre peu d'exemples qu'il ait été résolu de manière satisfaisante. Il y a peut-être dans certaines premières années de la III^e République, à d'autres époques aussi, et pour un temps — méditez ces mots, monsieur le ministre — des exemples de solutions passagères de ce problème. Mais, dans l'ensemble, le char de l'Etat a toujours versé d'un côté ou de l'autre.

« Je crois que ce contrôle, cependant, ne doit pas avoir pour effet de rompre l'unité et la fermeté de direction d'un pays qui doit s'adapter à des conditions très changeantes et parfois difficiles.

« Qui peut exercer ce contrôle ? La réponse est très claire. Le seul mandat qui ait une légitimité profonde, le seul mandat qui représente l'opinion dans ses choix fondamentaux est le mandat électif.

« C'est donc à ceux qui en détiennent la charge, les responsabilités et la dignité de faire en sorte que ce contrôle s'exerce.

« La seconde difficulté que nous avons dans le bon fonctionnement des institutions démocratiques, c'est qu'à mes yeux et particulièrement en France, il n'y a pas de démocratie sans intermédiaires. »

Monsieur le Premier ministre, je n'ai pas grand-chose à ajouter à cette conclusion que je voulais donner à mes explications techniques. Tout revient à ces données fondamentales de notre vie parlementaire d'à présent.

Je voudrais donc vous demander également, dans l'intérêt de la prospérité économique, financière et sociale de la France, de comprendre ces paroles et de les traduire dans vos actes, de telle sorte que la prospérité du pays puisse reposer sur une collaboration confiante et sans réserve des deux pouvoirs qui, se connaissant, s'estimeraient et admettraient l'un et l'autre que leur estime réciproque doit leur permettre de travailler ensemble chaque jour et à chaque instant. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Mesdames, messieurs, l'idée de l'expansion domine toute l'activité économique française. Pour réaliser cette expansion, le Gouvernement déploie une série d'efforts que je soutiens, mais que je considère cependant comme insuffisants pour assurer l'avenir de la France. Dégager très brièvement les données essentielles d'un bilan d'expansion industrielle, noter, suggérer les modifications de structures et les modifications de méthode qui pourraient accentuer notre effort et, enfin, montrer par quels moyens pratiques on pourrait associer plus fermement l'ensemble de la population à cet effort d'expansion, tels sont les trois objets de mon propos. Je m'excuse auprès de certains de mes collègues qui ont déjà traité ce sujet auparavant ; je m'efforcerai de ne pas commettre de redites, mais seulement de préciser un certain nombre de points de leur exposé.

En ce qui concerne le bilan de l'expansion industrielle, il faut nettement marquer qu'elle est fonction de la décentralisation industrielle. Or, en valeur absolue, cette décentralisation est nettement insuffisante. En effet, au regard des 132.000 entreprises de la région parisienne, dont 27.000 emploient plus de dix ouvriers, la décentralisation n'a porté que sur 800 d'entre elles. Le chiffre est faible, le résultat est mince.

D'autre part, ce qui paraît plus surprenant, c'est que dans les départements qui ont bénéficié de l'octroi direct de primes de la part de l'Etat, l'implantation des industries nouvelles a été relativement réduite. C'est le cas, par exemple, du Pas-de-

Calais, de l'Ille-et-Vilaine ; c'est le cas aussi de l'Hérault et de la Gironde, alors que dans d'autres départements qui ne bénéficiaient pas de l'aide de l'Etat l'implantation industrielle a été plus importante. C'est le cas, par exemple, de l'Orne, du Calvados, du Loiret et même de l'Indre-et-Loire.

Grâce aux efforts des collectivités locales, à ceux des présidents des comités d'orientation économique et des préfets de certains départements, l'expansion a pu être assurée sans le concours de l'Etat. C'est là un genre de pénalisation indirecte qui est insoutenable. Pour le voir disparaître, il faudrait connaître les besoins et les souhaits des industriels au moment où ils décident de transférer leurs installations en province.

Certes, les industriels sont attentifs aux facteurs favorables d'ordre purement économique dont ils doivent bénéficier lors de leur transfert. J'entends par là les sources de matières premières, l'importance des sources d'énergie, la longueur et l'aisance des moyens de transport. Mais ils sont aussi très attentifs aux facteurs humains, plus généralement d'ordre psychologique, qui sont les suivants.

Tout d'abord, le volume et la valeur professionnelle de la main-d'œuvre locale ; ensuite, l'importance de l'équipement immobilier, de l'équipement général, notamment des écoles, aussi bien d'ailleurs au niveau le plus bas, comme celui des collèges d'enseignement général, qu'au niveau supérieur, celui des facultés.

Ils sont également attentifs à la présence d'un équipement culturel. Les cadres, les directeurs techniques, le personnel qualifié et les patrons sont tous sensibles à la présence de conservatoires, d'écoles de beaux-arts, de théâtres dans les villes où ils vont se rendre et c'est même parfois en fonction de ce qu'ils trouvent en ce domaine qu'ils se décident, malgré les difficultés d'ordre purement économique, à choisir telle ville plutôt qu'une autre.

C'est dire, comme certains de mes collègues, notamment M. Dumas et M. Motte, l'ont marqué dans ce débat, que la décentralisation industrielle ne s'opérera que par un effort continu et régulier d'équipement général de la France, en particulier de la province.

J'arrive au deuxième point de mon exposé. Il me paraît très important. Il s'agit, monsieur le Premier ministre, de la manière de modifier les structures et des méthodes à employer pour parvenir au but.

Tout d'abord, il faut modifier les structures au sommet. Vous savez parfaitement que les collectivités locales, les préfets, les industriels ont affaire, en matière de décentralisation industrielle, à sept services dans le cadre de vos administrations centrales ! Or, au moment où les industriels veulent aller vite — souvent, la conclusion de leurs marchés d'exportation dépend de cette rapidité — au moment où les maires, talonnés par le besoin d'emplois nouveaux pour les années à venir, font tous leurs efforts pour agir avec célérité, au moment où les hommes ont besoin de l'express et de l'avion, les services leur offrent la chaise à porteurs et encore, parfois, les porteurs restent-ils en cours de route !

Il faudrait — cela doit être relativement facile à obtenir — concentrer davantage de pouvoirs entre les mains de ceux qui dirigent, entre les mains du commissaire à l'équipement et à la productivité plutôt que de laisser se disperser l'autorité, plutôt que de demander aux administrateurs responsables d'effectuer cette coordination lassante, épuisante, décevante, entre les différents services auxquels ils ont affaire. (Applaudissements.)

Il est possible aussi de créer, à la base, des structures régionales. Je sais, monsieur le Premier ministre, que l'organisation régionale a retenu toute votre attention. Permettez-moi de ne pas être d'accord avec vous sur les moyens que vous avez choisis pour y parvenir.

En effet, je considère qu'il faut, comme le disait Jean-François Gravier, « créer des centres pour mieux décentraliser ». Il faut donc faire un choix, mais moins le faire sur le plan administratif que sur le plan économique. Nous n'avons pas besoin de capitales administratives, mais nous avons besoin de capitales économiques régionales. Il s'agit de choisir non pas en fonction de l'influence des représentants élus, non pas en fonction des données de l'administration centrale, les villes destinées à devenir les pôles d'attraction des régions, mais en raison de l'activité économique réelle qu'elles déploient, des facteurs démographiques du présent et de l'avenir qui sont les leurs. C'est ainsi que vous créez à la tête des régions les instruments indispensables à une expansion régionale.

Et puis, reconnaissez-le, il faudra amener les organismes trop lourds que vous avez constitués, par exemple les comités d'expansion économique régionale, à bien considérer qu'une

région n'est pas une somme de départements, qu'elle constitue une entité nouvelle et qu'en leur sein il ne saurait y avoir de surenchère, de rivalité, de concurrence excessive entre les départements ; sinon, aucun résultat ne serait atteint dans le domaine régional.

Voilà pour les modifications de structures. Il convient aussi de préciser les changements de méthodes.

Tout d'abord, en économie libérale l'Etat doit se borner à aider les efforts sérieux et bien orientés des entreprises privées. Pour ce faire, il ne s'agit pas de leur distribuer des subventions. Bien que maire, je suis personnellement hostile à certaines formes de subvention ; mais j'insiste pour que l'aide de l'Etat tende à faire accéder plus aisément les industriels au marché financier, à leur faire obtenir plus rapidement leurs emprunts et à en alléger l'amortissement au moyen de bonifications d'intérêt. C'est ce que vous faites déjà grâce à l'action du F. D. E. S. qui permet de réduire le taux d'intérêt pratiqué par le Crédit national.

Mais cette action reste très insuffisante. En nivelant dans une seule et même classification les zones de reconversion et les zones ordinaires, vous devriez pouvoir rendre davantage de services à l'ensemble des industriels et des collectivités locales.

Il faut, en outre, faire confiance aux administrateurs locaux. Ceux qui dirigent les comités d'expansion économique départementaux, les préfets, les maires de différentes villes méritent l'appui et la confiance de l'Etat. A cet égard, le premier moyen pratique serait l'établissement d'une liaison directe entre des organes impersonnels comme le comité I ter du F. D. E. S. et les différents collectivités locales.

Récemment — c'est le seul exemple que je citerai — j'ai demandé à l'Etat de faire financer, dans ma région, une zone industrielle. Le comité I ter a refusé. Est-il tolérable qu'un organisme qui ne connaît rien d'une région autrement que par des rapports plus ou moins artificiels ou dépassés, n'y envoie pas des *missi dominici*, de simples enquêteurs, on ne demande pas que le maire, le préfet ou le président du comité d'expansion économique viennent défendre le dossier au sein même du comité ?

Ce défaut grave nous le retrouvons même lorsque délibère la commission supérieure d'architecture qui, elle, doit juger sommairement des problèmes d'urbanisme et de grands ensembles.

Il faut que la confiance s'établisse entre les comités directeurs que vous avez institués et les administrateurs qui agissent à la base.

Il faut encore simplifier les formalités administratives. On doit combattre les lenteurs apportées par certains services. Par exemple, lorsqu'il s'agit de lotir les zones industrielles, il faudrait intervenir vigoureusement auprès des directions départementales de la construction pour leur demander d'agir plus rapidement et de rendre ainsi service à ceux qu'animent la passion d'aller de l'avant et vite.

Enfin, il faudrait utiliser au mieux les crédits dont vous disposez.

Je ne cherche pas à demander systématiquement une augmentation générale de ces crédits. Je sais fort bien que vous avez, au sommet, les mêmes soucis que nous à la base. Mais les crédits pourraient être employés d'une meilleure façon et voici comment.

Un gros effort s'impose en faveur de l'enseignement technique ; cette année, 36.000 enfants n'ont pas pu être acceptés dans ces établissements. Dans une ville que vous connaissez bien, monsieur le Premier ministre, à Tours, le centre d'apprentissage de garçons a dû refuser 400 élèves, alors que sa capacité est de 500 places.

Un effort persévérant doit donc être développé dans ce domaine. Pour ce faire, il convient de rompre avec l'orthodoxie financière à laquelle vous nous astreignez ; entre ne rien faire, c'est-à-dire ne pas disposer de crédits, et vouloir tout faire, mais trop tard, il y a place pour le laisser-faire. Il est des villes auxquelles vous devriez accorder des subventions inférieures aux taux normaux, 50 ou 72 p. 100 ; elles s'en contenteraient parce qu'elles auraient ainsi accès, par ce moyen d'une subvention même diminuée, aux prêts de la Caisse des dépôts et consignations. Vous pourriez leur appliquer le régime en vigueur dans les communes rurales, en matière d'adduction d'eau, lorsque vous admettez parfois que la Caisse des dépôts et consignations accorde, même en l'absence de subvention, un prêt à une collectivité locale.

Voilà ce qu'il faudrait pouvoir faire. Vous rendriez à tous les maires un très grand service, car vous leur épargneriez le recours aux caisses de crédit privées qu'ils ne consentent de prêts que pour des durées beaucoup trop réduites, dix à quinze ans.

Pour financer notre effort d'équipement scolaire, il faudrait aussi rompre avec le formalisme exigé en matière de construc-

mons; trop de gens s'occupent des constructions destinées à l'enseignement et, je le dirai tout net, surtout trop de gens intelligents!

Avant de pouvoir décider d'un projet, il faut renvoyer les dossiers des architectes des administrations centrales aux architectes provinciaux, parfois même aux techniciens des ponts et chaussées. Nous n'en sortons pas. Aussi l'état d'esprit qui règne en province est-il l'irritation.

Je crois que ce débat très direct, très franc, peut nous permettre d'obtenir des résultats substantiels dans ces différents domaines.

J'aborde maintenant le dernier point de mon exposé : il faut associer davantage nos populations à l'effort d'expansion économique.

Un effort d'expansion est un effort de travail et le travail est le propre de tous les Français. Je ne reprendrai pas la formule du catéchisme chinois selon laquelle un enfant qui naît représente non pas une bouche à nourrir mais deux bras pour travailler. Je ne considère pas que les Français ont le travail pour unique vertu.

Il faut, cependant, que le Gouvernement les intéresse à l'effort qu'il déploie, qu'il les informe. Pour ce faire, il doit prendre un certain nombre de mesures pratiques afin de rapprocher le peuple dans son ensemble des données complexes des problèmes économiques. Montrez-lui, tout d'abord, et d'une manière spectaculaire que l'expansion peut entraîner un enrichissement de la nation, en augmentant encore le nombre des logements construits au profit des couches les plus défavorisées de la population.

Vous avez bien fait lorsque M. Sudreau a décidé de financer 10.000 H. L. M. de type social pour l'ensemble de la France. Mais l'effort est loin d'être suffisant. Près du quart des Français ne peuvent payer, étant donné la faiblesse de leur pouvoir d'achat qu'il faudrait maintenant augmenter, les loyers pratiqués pour les logements H. L. M. normaux. C'est pour eux qu'il faut montrer que l'expansion économique est un fait.

A cette fin, il convient d'agir dans plusieurs directions. Tout d'abord, il ne faut pas se laisser enfermer dans les textes. On peut concevoir des cellules de logements simplifiées. La vieille cellule de nos pères, la grande pièce centrale sur laquelle débouchent directement les chambres et qui peut être divisée de manière à obtenir une petite cuisine et une pièce de jeux pour les enfants, est infiniment supérieure aux mauvais logements surpeuplés, aux taudis qu'occupent actuellement des familles ouvrières. Or, cette cellule, l'Etat ne veut pas la primer parce qu'elle ne correspond pas aux normes imposées par les textes.

Il faut donc modifier radicalement les textes. Personnellement, j'ai tenté une expérience et j'ai essayé de créer cette cellule. Je l'ai donc fait construire sans retrouver par là les défauts que l'on reproche aux cités d'urgence. J'y ai installé des familles ouvrières. Au bout d'un an, elles pourront, si elles paient régulièrement leur loyer, qui oscille entre 3.000 francs et 5.500 francs par mois, accéder à la propriété de leur logement.

Tel est le prolongement social essentiel d'une expansion économique réelle.

Il faudrait aussi en finir progressivement avec les abattements de zone de salaires qui défavorisent et irritent l'ensemble de la population laborieuse. Mais je ne m'arrêterai pas à ce point, tous les orateurs ayant déjà insisté sur les injustices qui résultent de ce régime.

Enfin, les intérêts de ceux qui travaillent en usine et à l'atelier devraient être appuyés par la puissance publique en vue de briser l'effort de propagande d'un certain patronat provincial qui, redoutant la concurrence que crée l'apparition de nouvelles entreprises, fait courir le bruit que la province ne dispose plus de personnel et que la main-d'œuvre qualifiée ou spécialisée reste insuffisante. Je pourrais citer des exemples.

M. Henri Fabre. Il ne faut pas généraliser. Ce n'est pas le cas dans ma région.

M. Philippe Rivain. C'est le cas dans la nôtre.

M. Jean Royer. Je n'aurai pas l'outrecuidance de généraliser ; j'ai bien dit qu'il s'agissait d'un certain patronat.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que me semble devoir être une expansion économique ordonnée, organisée en profondeur et, en même temps, déterminant l'appui effectif et réel de l'ensemble de la population. Par elle seraient tout à la fois assurées la prospérité et l'unité de la France. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Crucis.

M. Michel Crucis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ma tâche se trouve facilitée puisque de brillantes interventions — en particulier celles de M. Dumas, de M. Motte, et la dernière que vous venez d'entendre, celle de M. Royer — ont traité de façon à la fois générale et approfondie le problème de l'expansion économique en province.

Dans le vaste tableau de la politique économique et sociale que nous a brossé M. le Premier ministre voici deux jours, une place importante avait été faite à ce problème de la décentralisation industrielle. C'est celui-ci que je voudrais reprendre maintenant en me plaçant sous l'angle particulier des départements de l'Ouest.

Parlementaire d'un département de l'Ouest, la Vendée, j'ai été assez étonné d'entendre M. le Premier ministre nous affirmer que les efforts, généreux je le reconnais, en faveur de la décentralisation industrielle, avaient surtout profité aux départements de l'Ouest et du Sud-Ouest.

Sans vouloir nier en aucune façon que certains exemples heureux puissent être trouvés dans nos régions, je dois constater qu'à la vérité ils sont peu nombreux. Aussi l'affirmation de M. le Premier ministre aurait-elle dû être employée au futur ou au conditionnel plutôt qu'au présent.

C'est une déclaration d'intentions plutôt que la constatation d'un résultat obtenu. J'en vois la preuve dans plusieurs faits que je me permettrai de vous rappeler.

C'est en Bretagne, en effet, que sont nés — vous vous en souvenez — les premiers remous, les premières secousses des mouvements de protestation du monde rural que nous avons connus et qui ont sévi pendant plus de deux mois.

D'autre part, les migrations rurales de nos départements de l'Ouest ne font que s'amplifier, ce qui dénote un malaise économique certain.

Enfin, le niveau de vie de nos populations demeure toujours très sensiblement inférieur à celui de la moyenne française. Il est même, pour certaines régions comme la Bretagne, les Charentes et le Poitou, le plus bas de tous les revenus moyens français.

Je tire, en effet, d'une étude du Centre national du patronat français sur la géographie des revenus en France, les renseignements suivants que je crois opportun de vous transmettre.

En 1958, le revenu moyen français était de 251.250 francs. Le revenu moyen des départements formant les régions poitevine, charentaise et bretonne oscillait entre 190.000 et 200.000 anciens francs, c'est-à-dire qu'il était, de loin, le plus bas de France.

Il faut cependant reconnaître qu'en ce qui concerne le revenu global agricole, par exemple, la Bretagne et la Vendée se classent parmi les régions les plus riches de France.

Sans citer de chiffres et en me contentant de considérations d'ordre général, je me propose donc d'attirer tout particulièrement l'attention du Gouvernement sur le sous-développement économique persistant des départements de l'Ouest.

Je reconnais que M. le Premier ministre a bien fait de souligner son intention de poursuivre les efforts tendant à assurer une expansion économique continue en France.

Je partage sa satisfaction devant les résultats déjà obtenus par l'économie française et dont une grande part — il importe de le souligner — revient d'ailleurs à la sagesse des ministres qui ont géré nos finances depuis 1958.

Je reconnais volontiers également que cette expansion dépend d'abord du développement industriel dont le taux de croissance est passé de 3 p. 100 entre 1958 et 1959, à 8 p. 100 entre 1959 et 1960.

De même, il est incontestable que nous sommes en période de plein emploi, puisque les demandes d'emplois non satisfaites sont sensiblement inférieures à 100.000.

Il est enfin très agréable de constater que le revenu national augmente régulièrement de 5 p. 100 environ par an.

Au regard de ce bilan favorable et objectif de l'économie française, que constatons-nous dans l'Ouest de la France ?

Alors que l'accent a été mis à juste titre par M. le Premier ministre sur le secteur industriel de notre économie, comme étant la base essentielle de l'expansion économique française, il nous faut constater que le *substratum* économique de nos départements de l'Ouest est agricole. Il se présente plus spécialement sous la forme de la petite exploitation familiale, trop souvent, hélas ! à la limite de la rentabilité.

Il n'en demeure pas moins que cette forme d'exploitation du sol garde ses avantages tant sur le plan social que du point de vue strictement humain.

L'évolution de l'économie moderne a eu pour nos petites exploitations familiales comme première conséquence de les

faire passer de l'économie autarcique à l'économie de marché. Ou bien, en effet, elle jouent le jeu moderne, celui d'entreprises industrielles et commerciales, et tiennent une comptabilité; elles enregistrent alors à la fin de chaque année un déficit et elles sont accablées par la faillite; ou bien — et c'est le cas le plus fréquent — l'exploitation familiale plus timide, restreint ses achats et c'est alors son niveau de vie qui en pâtit en se maintenant à un niveau sensiblement inférieur à la moyenne nationale.

Ce phénomène exclusivement économique se double d'une croissance démographique régulière et considérable qui complique encore la solution du problème.

La mécanisation et la motorisation de nos petites exploitations familiales viennent, en effet, libérer des bras qui restent désœuvrés et c'est ainsi que nous nous trouvons actuellement, dans nos régions, en présence d'une quantité croissante de jeunes ruraux à la recherche d'un emploi.

Nous assistons donc, dans l'Ouest de la France, à un double phénomène en opposition avec les résultats de la politique économique et financière que nous a présentés M. le Premier ministre : d'une part, une stagnation inquiétante du niveau de vie de nos populations, quand ce n'est pas une diminution de ce niveau de vie; d'autre part, un chômage chronique dont les statistiques officielles ne révèlent qu'une infime proportion.

Les conséquences en sont sensibles sur deux plans. Sur le plan social d'abord : ce sont les manifestations de mécontentement que l'on connaît, l'aigreur généralisée et le désespoir d'une grande partie de nos milieux ruraux; sur le plan économique ensuite : ceux qui parmi nos ruraux décident de quitter, contre leur gré, leur pays natal, vont inévitablement gonfler la masse du prolétariat urbain non spécialisé et poser ainsi à l'économie nationale des problèmes délicats de logement, d'urbanisme et de formation professionnelle.

Cette évolution inquiétante va en s'aggravant d'année en année du fait de la distorsion croissante entre l'expansion de l'économie française dans son ensemble et l'état de récession de nos régions de l'Ouest. Celles-ci, en effet, sont soumises aux mêmes lois, aux mêmes charges fiscales et sociales que les régions prospères de la France, de sorte que tout progrès de la fiscalité, toute extension des mesures sociales qui peuvent être normalement supportées par une économie française en expansion, viennent au contraire accentuer le handicap économique de l'Ouest.

C'est ainsi, par exemple, que la même cotisation forfaitaire à une caisse de retraite vieillesse sera beaucoup plus lourde à supporter par une entreprise de l'Ouest, baignée dans une conjoncture économique stagnante, que par une entreprise parisienne, du Nord ou de l'Est de la France.

Quels sont donc les remèdes à une telle situation dont sont victimes en premier lieu, bien entendu, nos populations des départements de l'Ouest, mais aussi l'ensemble de l'économie française? Ces remèdes ont été étudiés déjà par les orateurs auxquels je viens de faire allusion; aussi me bornerai-je à les énoncer rapidement.

Où bien l'économie française attend que l'Ouest ait rattrapé son retard — et c'est parfaitement impossible — ou bien un effort de solidarité est demandé à la nation en faveur de notre économie de l'Ouest. C'est évidemment cette seconde solution à laquelle le Gouvernement s'est arrêté; c'est d'ailleurs celle qui est formulée actuellement dans la législation sur la décentralisation industrielle et l'expansion régionale dont se prévaut le Gouvernement.

Cette politique, amorcée en 1955, s'est-elle révélée suffisamment efficace? Nous sommes, hélas! contraints de répondre par la négative. Aucun progrès, au contraire, ne s'est manifesté depuis six ans dans de trop nombreux départements de l'Ouest et en Vendée tout particulièrement. M. le Premier ministre nous a promis de poursuivre son effort dans le sens de la décentralisation; il nous a fait savoir que le IV^e plan qui sera soumis aux délibérations de l'Assemblée à la fin de cette session porterait essentiellement ou en grande partie sur ce problème de l'expansion régionale. Nous en sommes enchantés. Encore faudrait-il — c'était la remarque très judicieuse que faisait hier M. Boisde — qu'avant le vote de la loi de finances et du budget nous ayons au moins connaissance de ce IV^e plan qui se trouvera en partie hypothéqué par les votes que l'Assemblée va être appelée à émettre sur le budget de 1962.

Certes, il conviendra de maintenir la législation sur les prêts et sur les primes d'équipement dans les zones critiques et dans les zones spéciales de conversion et de doter le fonds de développement économique et social de crédits accrus dans ce domaine. Sans doute conviendra-t-il également d'appliquer strictement, avec rigueur, les dispositions particulières à la région parisienne dont les proportions deviennent vraiment monstrueuses. Mais il conviendra, en outre, à mon avis, de faire bénéficier nos régions de l'Ouest d'un triple effort : tendant d'abord à une

certaine déconcentration administrative, ensuite à l'attribution d'une priorité dans les investissements publics et, enfin, d'une priorité dans l'octroi des crédits.

Contrairement à M. Royer, dont j'ai vivement apprécié les suggestions, je pense qu'une déconcentration administrative rendrait les plus grands services à l'expansion économique dans nos régions. L'économie moderne est tellement imbriquée à l'heure actuelle avec la vie administrative de la nation, les interventions de la puissance publique en matière économique sont tellement nombreuses aujourd'hui qu'il me paraît nécessaire, si l'on veut revivifier notre économie de l'Ouest, de déconcentrer les pouvoirs de Paris vers la province.

Nous constatons cette nécessité dans tous les domaines et tous les jours, ne serait-ce, par exemple, que dans le domaine de la construction, domaine autrefois livré en totalité à l'initiative privée et qui exige aujourd'hui des interventions et des autorisations incessantes des pouvoirs publics.

D'autre part, reconnaissez qu'il est inadmissible que des maires de toutes petites communes de province, perdues à 500, 600 ou 700 kilomètres de Paris, soient contraints de se rendre dans la capitale pour suivre la procédure d'instruction ministérielle d'un dossier qui a trait soit à une construction scolaire, soit à un chemin rural.

Cette perte d'un temps précieux imposée aux administrateurs communaux est inadmissible et de telles pratiques sont contraires à une bonne gestion d'un pays comme le nôtre.

Ainsi, M. Bertrand Motte avait parfaitement raison lorsqu'il comparait la centralisation excessive de notre France avec la décentralisation de la République fédérale d'Allemagne.

Pourquoi, dans ce domaine de la déconcentration administrative, ne pas généraliser les quelques timides exemples de délégation de crédits avec pleins pouvoirs aux préfets pour en assurer la répartition dans leurs départements, au mieux des intérêts locaux, qu'ils sont les mieux placés pour connaître?

Ma deuxième suggestion concerne la priorité donnée à tous nos départements de l'Ouest dans les investissements publics.

D'autres l'ont dit avant moi, mais il convient de le répéter : tant qu'une priorité n'aura pas été attribuée aux investissements dans nos départements de l'Ouest, nous ne parviendrons jamais à vivifier notre économie régionale et tous les efforts financiers consentis par l'Etat, tant dans le domaine des primes que dans celui des prêts d'équipements, resteront parfaitement vains.

Investissements publics et renaissance économique sont liés et ne peuvent aller séparément. Ces investissements — on l'a dit — doivent toucher les communications : voies ferrées, ports, voirie départementale et communale, aérodromes. Ils doivent toucher également — et surtout — l'infrastructure scolaire de nos régions. Nous nous sentons beaucoup trop abandonnés sur ce plan. J'insisterai, comme M. Royer, sur la nécessité de doter nos régions de multiples centres professionnels, lycées techniques et écoles techniques, car c'est en formant une main-d'œuvre, actuellement excédentaire, que nous parviendrons à attirer chez nous des industries et avant que ces industries ne viennent s'installer dans l'Ouest, à donner à ceux qui sont obligés de quitter le pays natal une formation professionnelle leur permettant de se recaser dans les villes autrement que comme manœuvres.

Je fais allusion rapidement aux bourses d'études, parcimonieusement distribuées aux enfants de nos campagnes lesquels, pourtant, n'ont pas à pâtir d'être né loin de tout lycée et de tout collège d'enseignement général.

Dans le domaine des investissements concernant la construction, partageant l'opinion de M. Courant, je demande que l'Etat fasse une part plus grande à l'accession à la propriété, qui est une forme mieux adaptée à la mentalité des régions de l'Ouest.

Je ferai enfin une dernière suggestion concernant la priorité à accorder à notre région en matière d'octroi de crédits.

D'une part des crédits doivent être attribués au secteur privé, à l'agriculture, à l'industrie et au commerce car il est bien évident que, dans cette conjoncture de dépression économique, nos entreprises agricoles, industrielles et commerciales ne peuvent pas recourir à la méthode de l'autofinancement, dont peuvent bénéficier les entreprises parisiennes ou les entreprises nationales. Il faut donc aider par le crédit nos entreprises régionales.

D'autre part, des crédits doivent également être consentis aux collectivités publiques : départements, communes et syndicats de communes afin de leur permettre d'anticiper sur une période qu'ils souhaitent plus prospère et de faciliter par leurs investissements, le démarrage de l'économie locale ou régionale.

Vous le constatez, monsieur le Premier ministre, ce n'est pas tellement un effort financier que je vous demande en faveur de nos régions sous-développées du territoire français de l'Ouest.

Il s'agirait plutôt d'un transfert de crédits et de fonds publics en faveur de ces départements déshérités qui supportent aujourd'hui — il convient de le souligner — les mêmes charges militaires, fiscales et sociales que les autres régions françaises.

Les populations essentiellement rurales de l'Ouest méritent bien cette preuve de la solidarité de la nation. Elles contribuent, par leur forte natalité, non seulement à la défense de la patrie, mais aussi au développement de l'économie nationale qu'elles ravitaillent en produits alimentaires ainsi qu'en main-d'œuvre. Elles désirent maintenant bénéficier d'une politique de justice et être considérées par les pouvoirs publics avec autant de faveur que les populations des jeunes Etats sous-développés pour lesquels la France consent — à juste titre d'ailleurs — depuis des années des sacrifices financiers considérables.

Faute de cette adaptation de votre politique aux besoins pressants de nos populations de l'Ouest, vous risquez de les voir non seulement se détacher du régime, mais aussi fomenter, contrairement à leurs intentions et à leurs habitudes séculaires, des mouvements sociaux inhabituels chez nous et dont il est impossible de mesurer les conséquences.

Puisse cet appel, très calme, être entendu par le Gouvernement et puissent nos prochains débats ouvrir à nos populations de l'Ouest l'espoir de bénéficier, elles aussi, un jour prochain, de l'expansion économique dont M. le Premier ministre a établi le bilan.

Il vous appartient, monsieur le ministre des finances, et il appartient au Gouvernement de leur prouver que la solidarité nationale n'est pas un vain mot. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. le Premier ministre de la province de Québec est reçu actuellement dans les salons de la présidence.

D'autre part, monsieur le ministre, désirez-vous que la suite du débat soit renvoyée à vingt et une heures ou à vingt et une heures trente ?

M. Wilfrid Baumgartner, ministre des finances et des affaires économiques. Je souhaite, monsieur le président, si l'Assemblée en est d'accord, que l'heure choisie soit vingt et une heures.

M. le président. Il sera ainsi fait, monsieur le ministre.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration de M. le Premier ministre sur la politique économique et sociale.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures.*)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)